Département :
GERS

Commune :
SAMATAN

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/07/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC AUCH
14, RUE LECONTE DE LISLE 32010
32010 AUCH CEDEX
tél. 05 62 61 51 39 -fax 05 62 61 51 55
cdif.auch@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

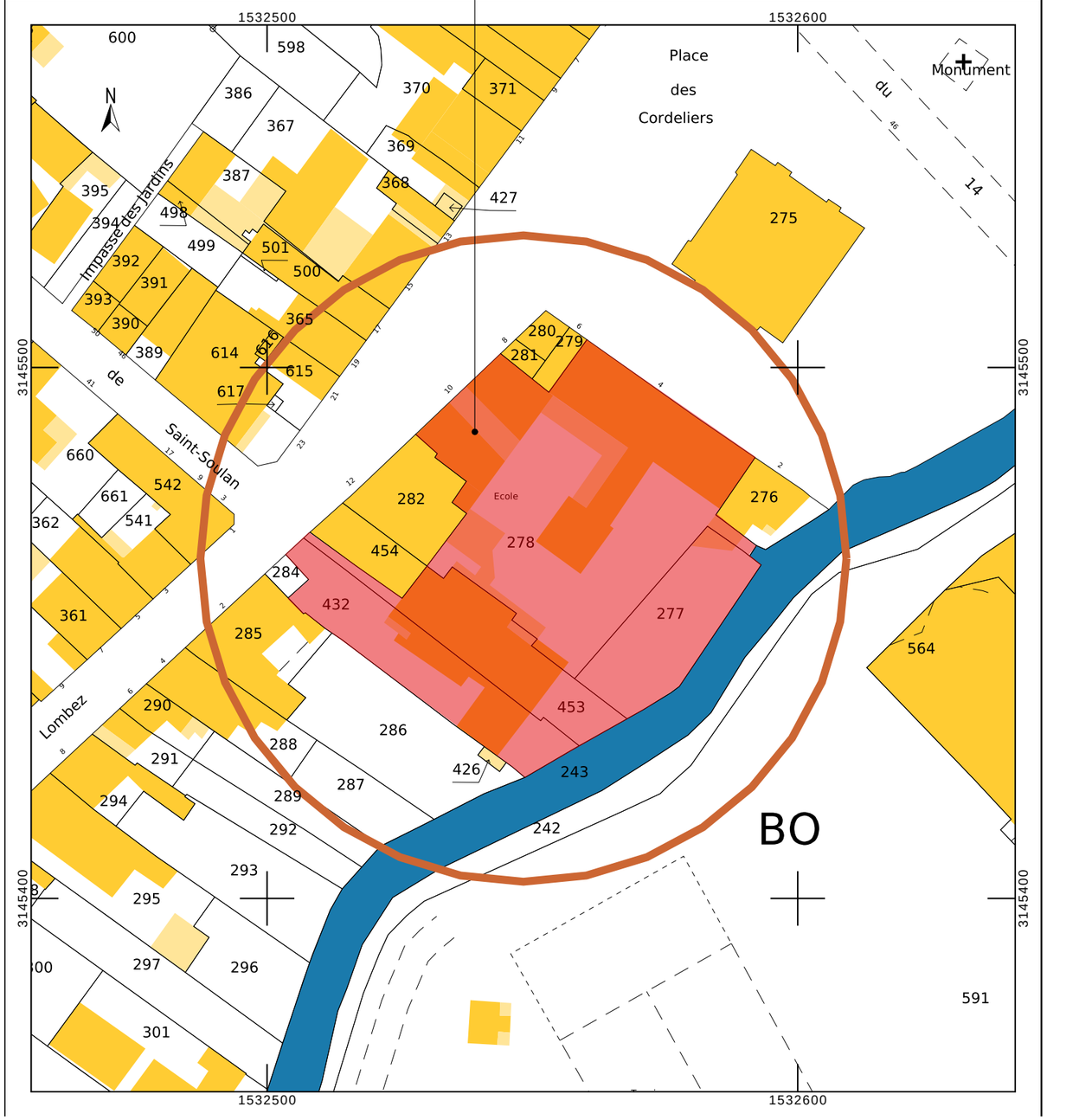

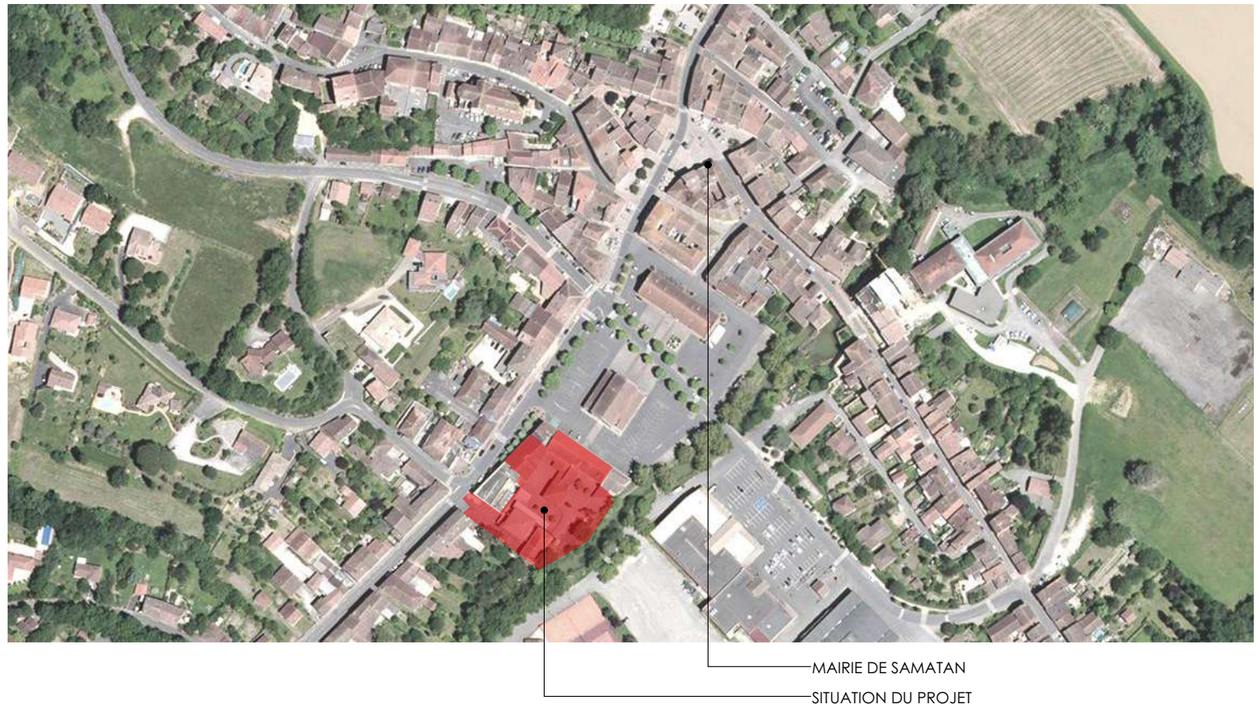

Références de la parcelle 000 BO 277

Référence cadastrale de la parcelle	**000 BO 277**
Contenance cadastrale	**539 mètres carrés**
Adresse	**EN VILLE** **32130 SAMATAN**

Références de la parcelle 000 BO 432

Référence cadastrale de la parcelle	**000 BO 432**
Contenance cadastrale	**648 mètres carrés**
Adresse	**RUE DE LA BARRAVE** **32130 SAMATAN**

Références de la parcelle 000 BO 453

Référence cadastrale de la parcelle	**000 BO 453**
Contenance cadastrale	**495 mètres carrés**
Adresse	**RUE DE LA BARRAVE** **32130 SAMATAN**

Références de la parcelle 000 BO 278

Référence cadastrale de la parcelle	**000 BO 278**
Contenance cadastrale	**2 328 mètres carrés**
Adresse	**10 PL DES CORDELIERS** **32130 SAMATAN**
Adresse	**4 PL DES CORDELIERS** **32130 SAMATAN**

AIROLDI ATELIER D'ARCHITECTURE
Danièle Damon ARCHITECTE URBANISTE

A.04

ECHELLE :

26/07/2022

PLAN DE SITUATION

Restructuration des écoles Yves Chaze de Samatan
2 Pl. des Cordeliers - 32130 Samatan
Communauté des Communes du Savès
37 avenue de la Gailloue - 32220 Lombez

ESQUISSE

22-1315

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

CCSAVÈS

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE YVES CHAZE

Samatan (32)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Octobre 2023

Réf : 116047

Agence de Toulouse
4, rue Jules Védrines – 31031 Toulouse Cedex 04 - Tél. : 05 62 16 72 72 – occitanie@vertical-sea.com
Siège social SOLER IDE - 11, rue René Cassin - 91300 Massy - Tél. : 01 60 13 69 10
SAS au capital de 218 400 € - RCS Evry B 500 274 972 - TVA/FR 91500274972 – NAF 7112 B
vertical-sea.com

OPQIBI
INGÉNIERIE QUALIFIÉE
N° 90 04 2220

SOMMAIRE

1 CONTEXTE 5
2 METHODOLOGIE 5
2.1 PROSPECTIONS 5
2.1.1 PROSPECTION DES ARBRES 5
2.1.2 PROSPECTION DES BATIS 5
3 RESULTATS DES INVENTAIRES 7
3.1 CHIROPTERES 7
3.1.1 GITES ARBORICOLES 7
3.1.2 GITES BATIS 7
3.1.2.1 Extérieur des bâtis 7
3.1.3 INTERIEUR DES BATIS 7
3.2 AVIFAUNE 8
3.2.1 PROSPECTIONS 8
3.2.2 L'HIRONDELLE DE FENETRE 9
4 CONCLUSION 10
5 PRECONISATIONS 13
5.1 PERIODE DE TRAVAUX 13
5.2 CHIROPTERES 13
5.2.1 PROTOCOLE DE DEMOLITION ET/OU DE RENOVATION DES BATIS 13
5.2.2 CREATION DE GITES 13
5.3 HIRONDELLES 14

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version
116047	SI TOU	Diagnostic écologique	OGL / QBE	06/10/2023	Version finale

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographies des bâtiments : Bâtiment A façade nord est (en haut à gauche), préau 1 (en haut à droite), bâtiment C façade sud est (en bas à gauche), bâtiment C façade sud-ouest) 5
Figure 2 : Aire de prospection et identification des bâtiments 6
Figure 3 : Photographie des préaux (en haut), des voliges en bois qui les constituent (en bas à gauche) 7
Figure 4 : Bâtiment A principal dont les combles et le premier étage comportaient de nombreuses crottes 7
Figure 5 : Exemple de crottes éparses trouvées au premier étage 7
Figure 6 : Configuration des combles et des gîtes inventoriés 8
Figure 7 : Nid non identifié (à gauche) et traces d'anciens nids d'Hirondelles de fenêtre (à droite) 8
Figure 8 : A gauche, façade favorable (bâtiment A) et à droite, façade non favorable (bâtiment C) à l'installation des Hirondelles de fenêtres 9
Figure 9 : Façade sud-est du bâtiment B avec nids d'Hirondelles de fenêtres 9
Figure 10 : Zones où des traces de présence de chiroptères ont été relevées 11
Figure 11 : Nids et traces de présence d'Hirondelles de fenêtre 12
Figure 12 : Chiroptière (source : Groupe mammalogique Breton) 13
Figure 13 : Petits aménagement au sein des combles (source : Groupe mammalogique Breton) 14
Figure 14 : Caisson en bois (à gauche) et double mur (à droite) (sources : CEN MP, Groupe Chiroptères MP) 14
Figure 15 : Exemples d'accès aux toitures (sources : CEN MP, Groupe Chiroptères MP) 14
Figure 16 : Gîtes à chiroptères encastrables – source : Wildcare 14
Figure 17 : Tour à Hirondelle (wikimédia) 15
Figure 18 : Nids artificiels d'Hirondelle de fenêtres (Limousin LPO) 15
Figure 19 : Exemples de bâtiments à proximité favorables à l'installation de nids artificiels 15

1 CONTEXTE

La Communauté de Commune du Savès a missionné SOLER IDE afin de réaliser un diagnostic avifaune (plus spécifiquement Hirondelles) et chiroptères dans le cadre d'un projet de restructuration de l'école Yves Chaze à Samatan, dans le département du Gers (32). Le projet est envisagé sur une aire d'étude d'environ 4 215 m^2.

Il s'agit d'un groupe scolaire en activité composé de plusieurs bâtiments construits à des époques différentes : bâtiment A construit fin XIX début XXème siècle, bâtiment B construit au XXème siècle et bâtiment C construit entre 1960 et 2000.

Le présent document constitue un compte-rendu des prospections de terrain effectuées par la chiroptérologue Ophélie Gautier de Lahaut et l'ornithologue Quentin Beautes en date du 28/09/2023.

2 METHODOLOGIE

2.1 PROSPECTIONS

L'aire d'étude prospectée correspond à la zone d'implantation potentielle maximale du projet (4 215 m^2) aussi appelée aire d'étude immédiate. Deux taxons sont spécifiquement recherchés : les chiroptères et les oiseaux (plus spécifiquement les hirondelles), susceptibles de gîter ou de nicher au sein des bâtiments.

L'ensemble comporte deux types de gîtes potentiels :

- Des gîtes bâtis (l'intérieur des bâtiments étant favorable aux chiroptères et l'extérieur favorable aux hirondelles) ;
- Des gîtes arboricoles (favorables aux chiroptères).

2.1.1 PROSPECTION DES ARBRES

L'aire d'étude comporte quelques arbres épars. Ces arbres ont été observés à vue et à l'aide de jumelles afin de détecter d'éventuels gîtes potentiels. Si des gîtes potentiels sont identifiés, ils sont prospectés à l'aide d'un endoscope.

2.1.2 PROSPECTION DES BATIS

L'aire d'étude comporte plusieurs bâtiments répartis sur plusieurs niveaux.

L'ensemble de chaque bâti ainsi que les gîtes favorables aux chiroptères ont été prospectés à l'aide d'une lampe puissante.

Des jumelles ont également été utilisées pour identifier les gîtes potentiels à l'extérieur des bâtis. Quant aux hirondelles, une recherche visuelle aux jumelles à l'extérieur des bâtis a été réalisée. Une recherche visuelle des individus est également réalisée. Les indices de nidification tels que la présence de jeunes, le nourrissage etc… ainsi que le nombre de couples et de nids sont également notés.

Figure 1 : Photographies des bâtiments : Bâtiment A façade nord est (en haut à gauche), préau 1 (en haut à droite), bâtiment C façade sud est (en bas à gauche), bâtiment C façade sud-ouest)

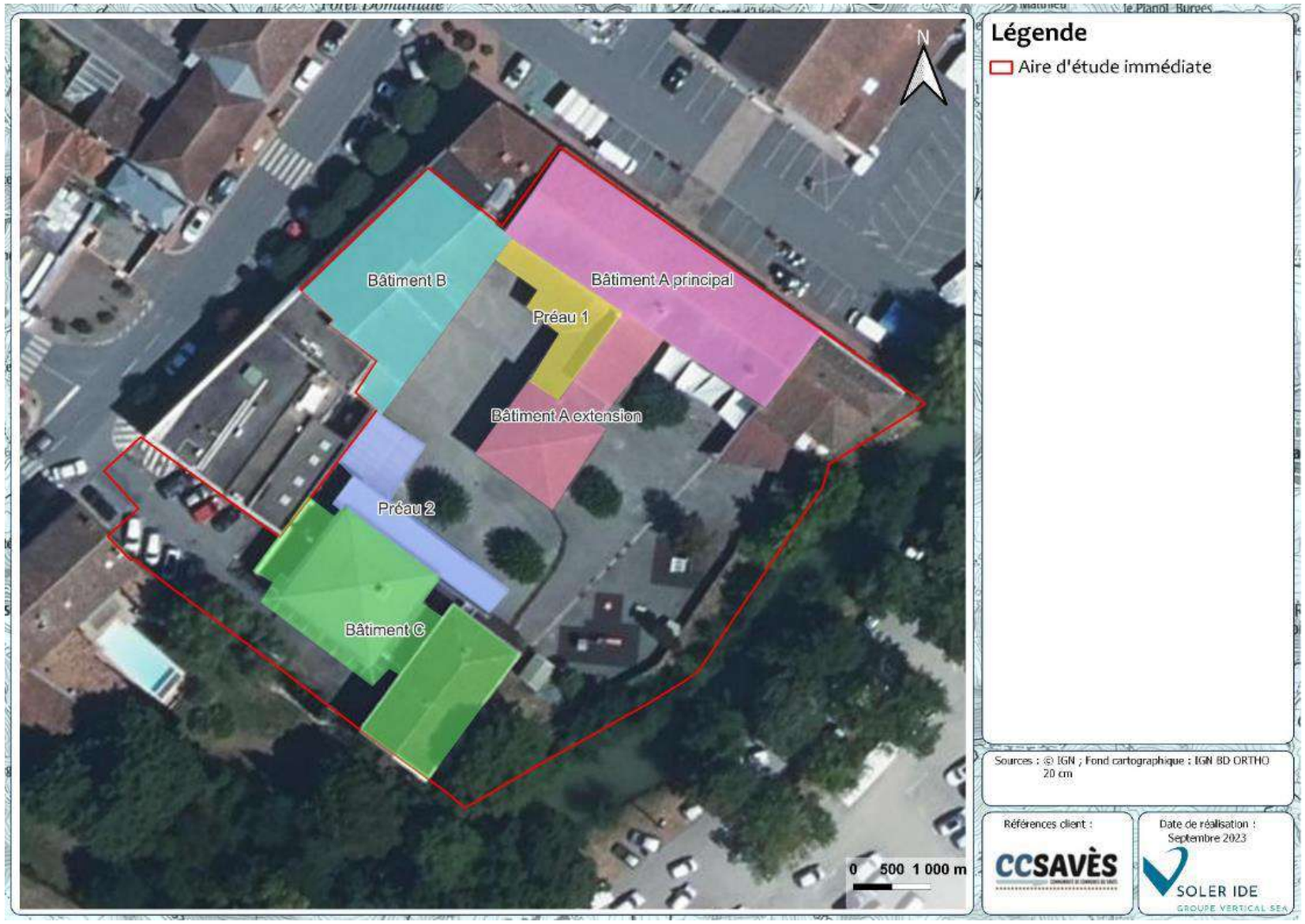

Figure 2 : Aire de prospection et identification des bâtiments

3 RESULTATS DES INVENTAIRES

3.1 CHIROPTERES

3.1.1 GITES ARBORICOLES

Aucun arbre présent sur le site n'a été identifié en tant que gîte potentiel pour les chiroptères.

3.1.2 GITES BATIS

3.1.2.1 Extérieur des bâtis

L'extérieur des bâtis présente quelques potentialités en gîtes : par exemple, des volets en bois, des voliges en bois présentes au niveau de certains bâtiments et des préaux accolés au bâtiment A principal. Au niveau de ces secteurs, quelques crottes éparses ont été identifiées au mur et au sol. La toiture en elle-même n'a pas pu être observée dans son intégralité mais les espacements entre les tuiles des bâtiments A et B pourraient fournir des gîtes de repos pour des individus isolés.

Figure 3 : Photographie des préaux (en haut), des voliges en bois qui les constituent (en bas à gauche)

3.1.3 INTERIEUR DES BATIS

L'intérieur des bâtis étant essentiellement constitué de salles de classe ou de réfectoire, il présente peu de potentialités en gîtes à l'exception du bâtiment A principal dont le premier étage était inoccupé depuis plusieurs années et dont les combles sont facilement accessibles pour les chiroptères de par la présence de plusieurs meurtrières sur la façade, d'espacements entre les murs et la toiture ainsi qu'au niveau des volets. De nombreuses crottes ont ainsi été recensées au droit des espacements présents au niveau des linteaux en bois surplombant les volets au sein des combles. De nombreuses crottes éparses ont également été inventoriées au niveau du premier étage dans son ensemble, confirmant la présence d'individus à une période de l'année au sein de ce bâtiment. Néanmoins, aucun individu n'a été recensé lors de l'inventaire, ce qui n'est toutefois pas étonnant du fait de la période tardive d'observation. De plus, l'observation de crottes ne permet pas à ce stade d'identifier précisément les espèces présentes.

Figure 4 : Bâtiment A principal dont les combles et le premier étage comportaient de nombreuses crottes

Figure 5 : Exemple de crottes éparses trouvées au premier étage

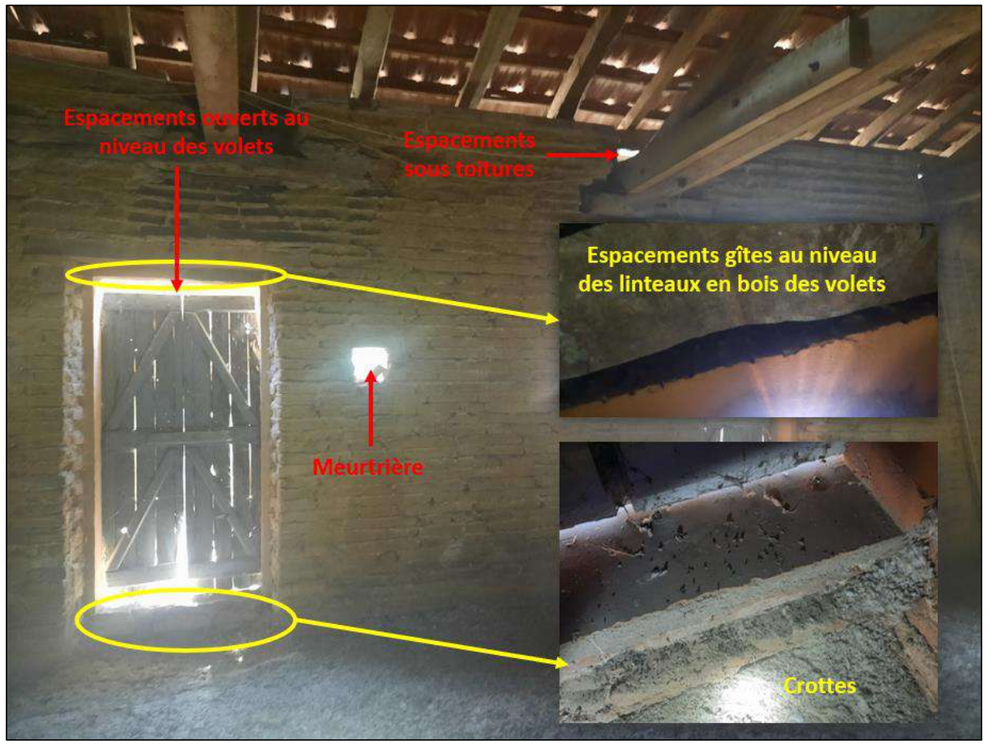

Figure 6 : Configuration des combles et des gîtes inventoriés

Notons par ailleurs que les combles du bâtiment B n'ont pas pu être prospectés pour des raisons de sécurité.

3.2 AVIFAUNE

3.2.1 PROSPECTIONS

Au total, 8 nids ont été relevés sur le site. 7 d'entre eux appartiennent à des Hirondelles de fenêtre et un d'entre eux à une autre espèce qui n'a pas pu être identifiée, le nid étant vide lors de l'observation.

Le passage a été réalisé en dehors de la période de reproduction des hirondelles. Par conséquent, l'activité et l'occupation des nids n'ont pas pu être évalués. En revanche, étant donné le bon état des nids relevés, on peut supposer que tous sont occupés en période favorable. Les nids sont tous situés sur la façade sud-est du bâtiment B. On relève également des traces d'anciens nids autour de l'extension du bâtiment A, une colonisation de ce bâtiment est donc possible. Par ailleurs, les bâtiments A (principal et extension), le préau 1 ainsi que les autres façades du bâtiment B sont également favorables à l'installation de l'espèce car ils présentent un avant-toit et des génoises favorables à l'installation de nids. En revanche, le bâtiment C ainsi que le préau 2, plus récents et composés de surfaces plus lisses, sont bien moins favorables. Ces éléments sont indiqués sur la Figure 11.

Enfin, l'intérieur des bâtiments a été prospecté. L'habitat est défavorable à l'Hirondelle de fenêtre qui niche à l'extérieur des bâtiments. Des cadavres de Pigeons bisets (espèce non protégée et non patrimoniale) ont été observés dans les combles du bâtiment A principal..

Figure 7 : Nid non identifié (à gauche) et traces d'anciens nids d'Hirondelles de fenêtre (à droite)

Figure 8 : A gauche, façade favorable (bâtiment A) et à droite, façade non favorable (bâtiment C) à l'installation des Hirondelles de fenêtres

3.2.2 L'HIRONDELLE DE FENETRE

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce protégée nationalement, classée « quasi menacée » au sein de la liste rouge IUCN des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et vulnérable selon la liste rouge de Midi-Pyrénées. D'après la loi du 10 juillet 1976, sont interdits :

- La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement, la naturalisation, le transport, le colportage, la détention et la mise en vente des individus qu'ils soient morts ou vivants ;
- L'enlèvement ou la destruction des œufs.

L'espèce est grégaire et niche en colonie en milieu anthropique, en général sur les façades des bâtiments au niveau des avant-toits, des embrasures de fenêtres.... Elle construit son nid avec de la boue qu'elle récolte dans les milieux aquatiques (rivières, lacs…). Elle revient nicher chaque année dans les mêmes nids et la reproduction s'étale d'avril à août.

Figure 9 : Façade sud-est du bâtiment B avec nids d'Hirondelles de fenêtres

4 CONCLUSION

Le diagnostic révèle la présence d'espèces protégées occupant les bâtiments de l'école. Il s'agit de l'Hirondelle de fenêtre et de chiroptères (l'espèce n'a pas pu être déterminée car l'intervention s'est déroulée en dehors de la période de reproduction et seulement des crottes ont été relevées).

Le Bâtiment A principal est favorable à la présence de Chiroptères. De nombreuses crottes y ont été trouvées au premier étage ainsi que dans les combles. Aucun nid d'Hirondelle n'a été relevé sur ce bâtiment mais les génoises sont favorables à leur installation (surtout la façade sud-ouest).

L'extension du bâtiment A n'est pas favorable à la présence de Chiroptères. Aucun nid d'Hirondelle en activité n'y a été relevé mais des traces d'anciens nids sont présentes sous les avant-toits.

Les voliges du préau 1 sont également favorables aux chiroptères et plusieurs crottes y ont été recensées au niveau du sol et des murs. Aucun nid d'Hirondelle n'y a été relevé mais elles pourraient potentiellement s'y installer.

Le bâtiment B ne semble pas favorable aux chiroptères mais les combles n'ont pas pu être prospectées pour des raisons de sécurité. Tous les nids d'Hirondelles (7 au total) ont été relevés sur la façade sud-est. La façade nord-ouest est également favorable mais aucun nid n'a été relevé.

Enfin, le bâtiment C ainsi que le préau 2 ne sont ni favorables aux Chiroptères ni aux Hirondelles. Un nid non identifié a été relevé sous le préau 2.

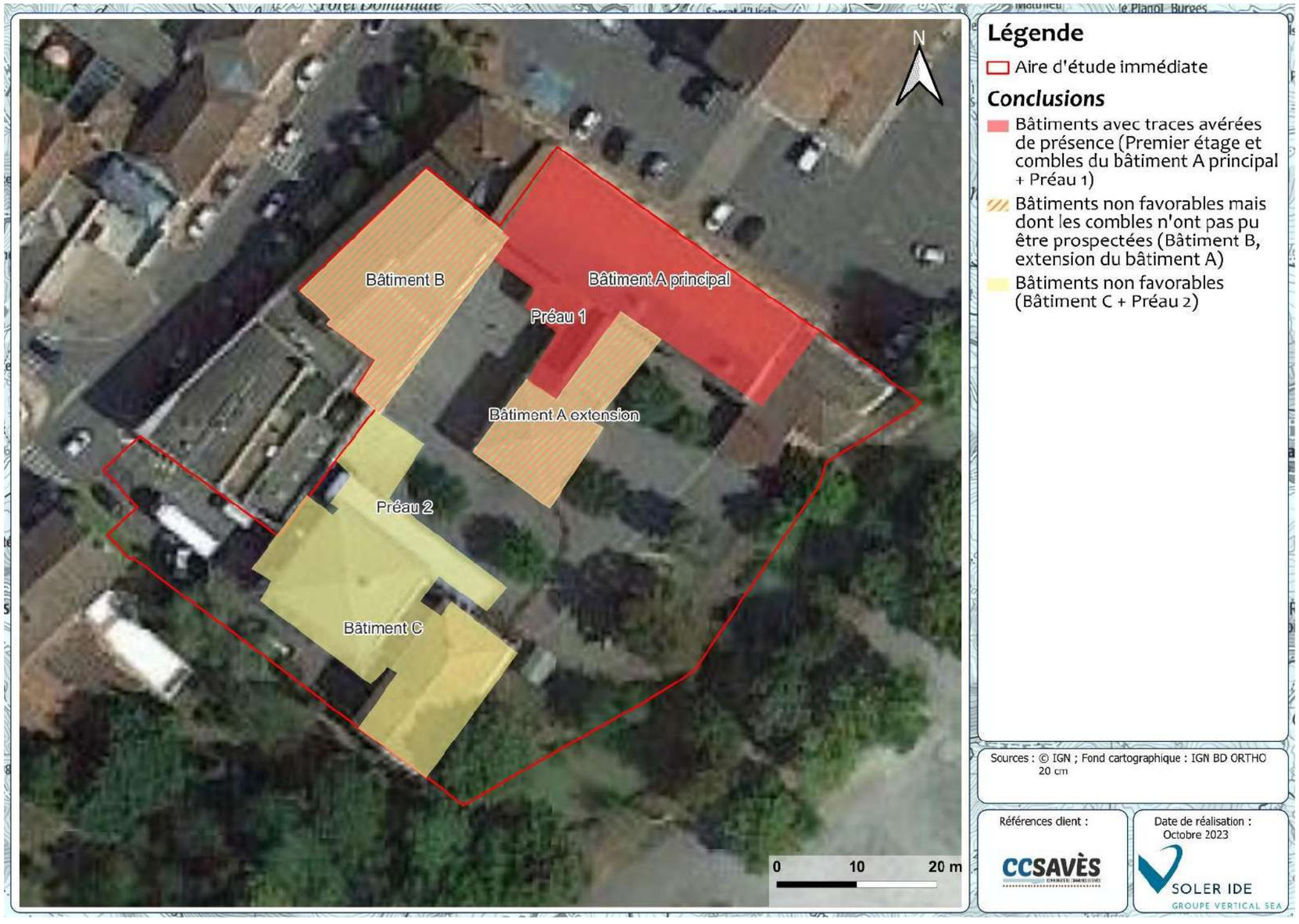

Figure 10 : Zones où des traces de présence de chiroptères ont été relevées

Figure 11 : Nids et traces de présence d'Hirondelles de fenêtre

5 PRECONISATIONS

5.1 PERIODE DE TRAVAUX

Il est recommandé d'effectuer les travaux en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères (phases de mises bas et d'élevage des jeunes et d'hibernation), et pour les hirondelles (périodes de nidification).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chiroptères												
Mise bas et élevage des jeunes						■	■	■				
Hibernation	■	■	■								■	■
Hirondelles de fenêtres												
Nidification				■	■	■	■	■				
Période optimale pour la réalisation des travaux												
Période optimale pour la déconstruction									■	■		

Les mois de septembre et octobre apparaissent comme les périodes de moindre sensibilité. **Les travaux les plus impactants, c'est-à-dire la déconstruction, devront donc se dérouler pendant ces périodes de moindre sensibilité.**

Afin de limiter le risque de mortalité ou de gêne (lumière, bruits, vibrations) par écrasement de la faune nocturne durant le chantier, **les travaux ne seront pas réalisés la nuit.**

5.2 CHIROPTERES

5.2.1 PROTOCOLE DE DEMOLITION ET/OU DE RENOVATION DES BATIS

Des prospections avant la démolition et/ou la rénovation des bâtis seront réalisées par un chiroptérologue juste avant la démolition et/ou les travaux de rénovation afin de s'assurer de l'absence d'individus durant ces derniers. Lors de la visite, une nacelle sera mise à disposition du chiroptérologue afin de pouvoir prospecter l'ensemble des bâtiments, y compris les voliges situées en hauteur.

Lors de la rénovation des toitures, un détuilage progressif sera mis en place.

En cas d'absence avérée de chiroptères, les éventuels gîtes potentiels seront obturés (par exemple à l'aide de chanvre ou de mousse expansive) de manière à défavorabiliser le site et s'assurer ainsi de sa non occupation lors de la démolition. En cas de doute sur la présence ou l'absence de chiroptères, un système anti-retour sera mis en place dans le même objectif. En cas de présence avérée, les chiroptères présents feront l'objet d'un sauvetage avec l'aide d'une association locale.

Bien que tout soit mis en place pour éviter ce cas de figure, toute découverte de colonie en période sensible fera l'objet d'un arrêt localisé immédiat des travaux. En cas de découverte d'individus, le chiroptérologue devra immédiatement être informé afin de déterminer la marche à suivre. Une boîte de sauvetage à chiroptères sera fabriquée et mise à disposition sur le chantier en cas de besoin. Une action de sensibilisation sera effectuée auprès des ouvriers en début de chantier (explication sur l'identification d'une chauve-souris et procédure à suivre en cas de découverte).

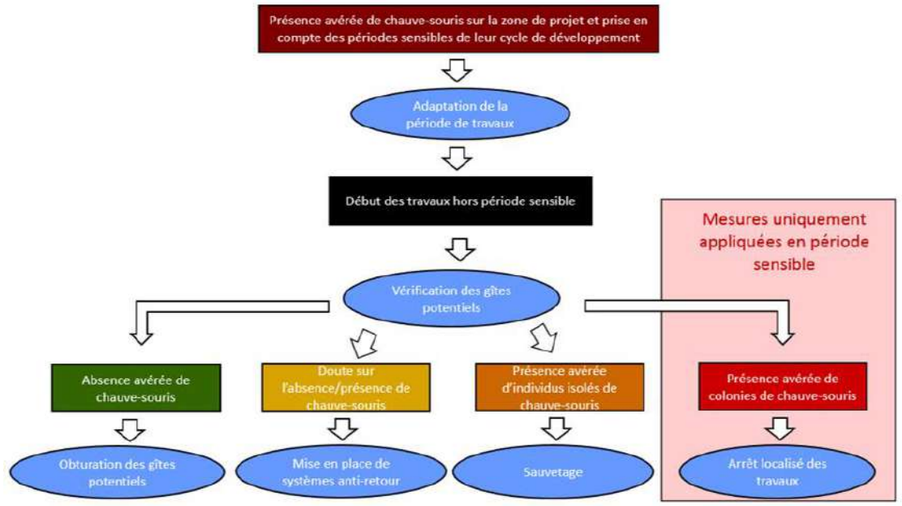

5.2.2 CREATION DE GITES

Aménagements de combles :

Afin de recréer des habitas favorables aux chiroptères, un aménagement des combles peut être effectué.

Certaines espèces, et notamment celles appréciant s'accrocher directement au niveau des plafonds, nécessitent de grands volumes, il est possible de leur aménager un espace dans les combles et de leur permettre d'y entrer soit par une lucarne située dans le mur (15 cm H x 40 cm L) soit par une chiroptière aménagée dans la moitié inférieure de la pente du toit afin de maintenir une température suffisamment chaude dans la partie haute du comble. Il sera alors nécessaire de couvrir le plancher de cette pièce d'une bâche pour le protéger des déjections. Le « caisson » ainsi aménagé devra remplir plusieurs conditions : hauteur d'au moins 1,5 m, largeur d'au moins 1 m, cloison de séparation étanche et bien isolée, présence d'un accès pour l'entretien.

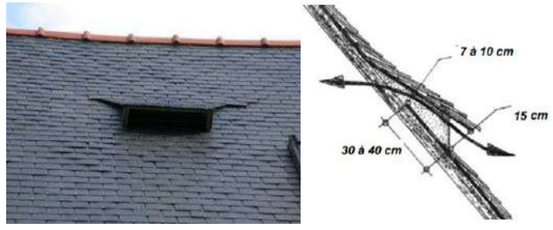

Figure 12 : Chiroptière (source : Groupe mammalogique Breton)

Commenté [OGdL1]: Ici on a des exemples de ce qui peut être fait en théorie, il faudra donc adapter ces exemples en fonction des bâtiments qui seront réalisés.

Pour rendre plus attractif cet espace à d'autres espèces, des gîtes artificiels pourront y être installés ou créés à l'aide de constructions au sein de la charpente. Par exemple, concernant les Pipistrelles communes et de Kuhl, très communes au sein des bâtis, des aménagements exigus de 13 à 20 mm sont idéaux (mise en place de planches en bois entre deux chevrons par exemple).

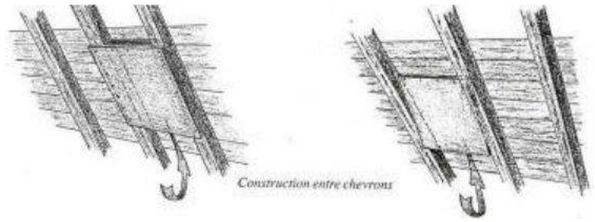

Figure 13 : Petits aménagement au sein des combles (source : Groupe mammalogique Breton)

D'autres espèces se contenteront d'un espace plus réduit situé au faîte de la toiture, par un caisson en bois inséré dans un isolant en sandwich ou à l'intérieur d'un double mur comportant une brique spéciale d'accès.

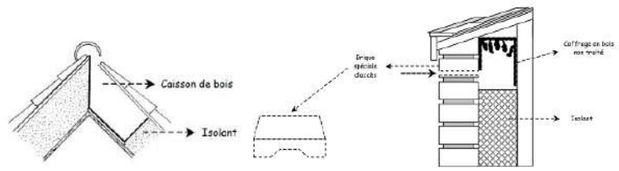

Figure 14 : Caisson en bois (à gauche) et double mur (à droite) (sources : CEN MP, Groupe Chiroptères MP)

Aménagements des toitures :

Création d'un espace situé dans la partie sud-est à sud-ouest de la toiture entre deux chevrons avec voliges bouquetées dessus et dessous qui formeront un compartiment bien séparé du reste de l'isolation. Ce compartiment sera accessible soit par une découpe de 5 x 30/40 cm dans une panne de rive soit dans l'arasement du pignon, découpe de préférence garnie de bois, matériau plus attractif que le ciment pour les chauves-souris. L'accès peut aussi se faire, mais moins efficacement, par une tuile de ventilation.

Figure 15 : Exemples d'accès aux toitures (sources : CEN MP, Groupe Chiroptères MP)

Autres aménagements :

Linteaux de fenêtre ou de porte constitués de deux poutres en bois espacées de 1 à 2 cm. A noter que ce type de gîte est actuellement utilisé par les chiroptères au sein des combles du bâtiment A principal.

Pose de gîtes artificiels sur bâtis :

Des gîtes artificiels à chiroptères pourront être installés au sein même des façades ou fixés sur ces dernières. Afin de multiplier le nombre des futures espèces potentielles sur le site, il est recommandé d'installer à la fois des gîtes à fente et des gîtes à cavités. Le gîte doit être placé en hauteur entre 3 m et 5 m. L'orientation idéale est sud-ouest/sud-est.

Figure 16 : Gîtes à chiroptères encastrables – source : Wildcare

Commenté [OGdL2]: Gîtes conseillés : Integrated Eco Bat Box, Cavity (wildcare.eu)

5.3 HIRONDELLES

Dans le cas où les travaux auraient lieu pendant la période de reproduction des Hirondelles, des mesures doivent être prises afin d'empêcher leur installation pour éviter tout dérangement ou destruction de nids en pleine période de reproduction, ce qui serait très dommageable pour l'espèce. Des filets devront être installés sous les avant-toits des bâtiments qui seront en travaux, même ceux ne présentant pas de nids à l'heure actuelle. Le passage d'un écologue est nécessaire dès le retour de migration des Hirondelles (mois de mars/avril) pour s'assurer de la bonne pose des filets.

Pour compenser la perte d'habitat de nidification et pour faciliter le report de l'espèce, des nids artificiels devront être installés. Au total, au minimum 12 nids artificiels devront être construits, constituant ainsi un ratio de 2 nids artificiels construits pour 1 nid naturel détruit.

Des liserés de constructions pourront également être mis en place (sur les futurs bâtiments, mais également sur d'autres bâtiments situés à proximité et non impactés par les travaux) : il s'agit de tasseaux en bois fixés au mur et facilitant la construction naturelle de nouveaux nids.

L'installation de bacs à boue n'est pas nécessaire du fait de la proximité du cours d'eau de la Save et de plusieurs étangs qui devraient fournir assez de matériaux de construction de nids pour les hirondelles.

Des systèmes anti-déjection pourront être mis en place sous les nids pour éviter les nuisances vis à vis des riverains ou usagers. Les nids devront être installés au plus près des anciens pour faciliter leur colonisation. Les façades de la halle aux grains et de la salle des fêtes situées à proximité de l'école de Samatan sont de bons exemples de bâtiments

potentiellement favorables à l'installation de nids artificiels. Si la pose de nids artificiels sur des bâtiments n'est pas possible, des tours à hirondelles peuvent être mises en place.

Figure 17 : Tour à Hirondelle (wikimédia)

En parallèle de l'installation de nids, un système de repasse peut être utilisé pour attirer les individus revenant de migration. Ce système se présente sous la forme de dispositifs sonores imitant les cris d'Hirondelles de fenêtres et facilitant la colonisation des nids.

Figure 18 : Nids artificiels d'Hirondelle de fenêtres (Limousin LPO)

Par ailleurs, les nouveaux bâtiments devront présenter des caractéristiques favorables à la nidification des Hirondelles de fenêtre : absence de bardage métallique ou surface non adhérente, présence d'avant-toits, d'embrasures.

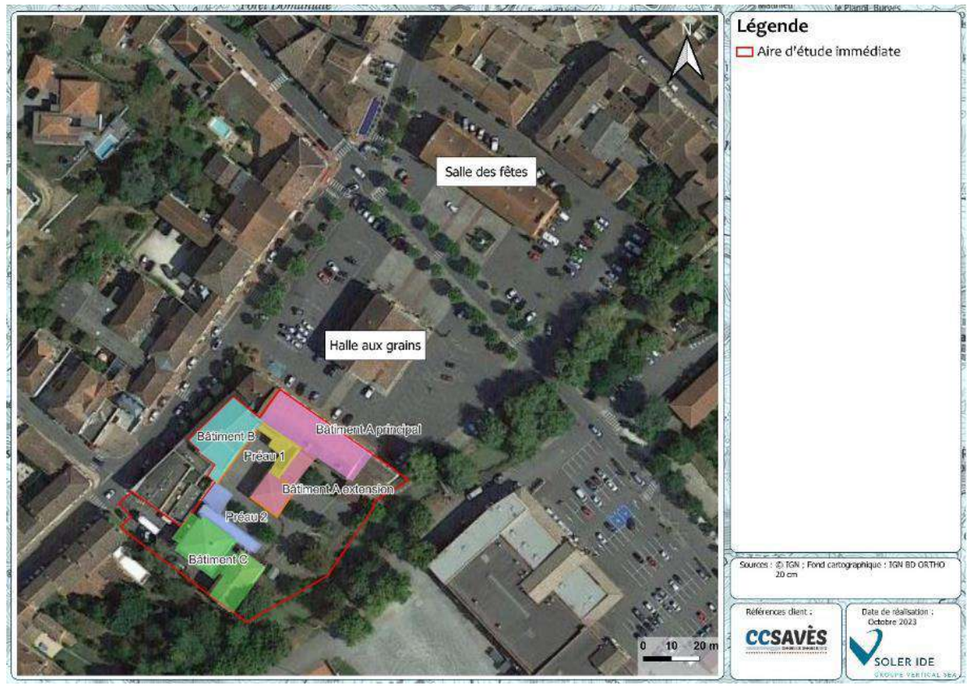

Figure 19 : Exemples de bâtiments à proximité favorables à l'installation de nids artificiels

La mise en œuvre des mesures de réduction et/ou compensation présentées ci-dessus, à la fois en phase travaux et en phase exploitation, permettra de limiter l'impact des travaux sur les chiroptères et les hirondelles. En effet, des zones de report seront proposées pendant la réalisation des travaux, et en phase exploitation, les futurs bâtiments intègreront des dispositifs favorables au retour des chiroptères et hirondelles, et seront de nouveau favorables à leur accueil (gîte ou nidification).

SOLER IDE

GROUPE VERTICAL SEA

SOLER IDE Toulouse
Bureau d'études et de conseils en Environnement
4, rue Jules Védrines – BP 94204
31031 TOULOUSE Cedex 04
Tél : 05 62 16 72 72

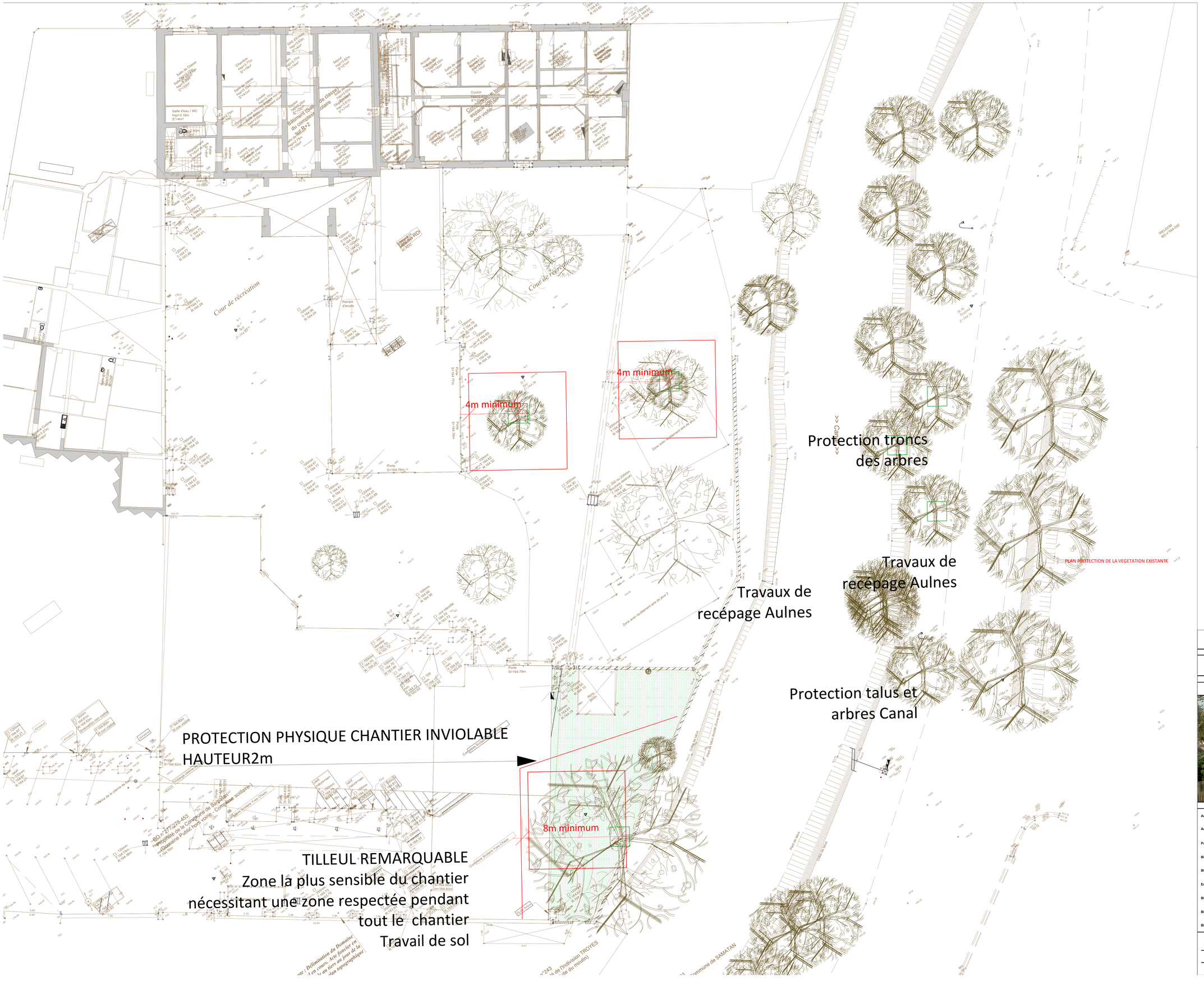
Cour de récréation
Cour de récréation
Bâtiment (Salle de classe) du Complexe scolaire
Salle de Classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle d'eau / WC hsp=3.16m S'=4m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle d'eau / WC hsp=3.16m S'=4m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle d'eau / WC hsp=3.16m S'=4m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Salle d'eau / WC hsp=3.16m S'=4m²
Salle de classe hsp=3.15m S'=49m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Couloir hsp=2.65m S'=144m²
Circulation à conserver en permanence pour les pompiers
Circulation à conserver en permanence pour les pompiers
Rampe d'accès
Rampe d'accès
Abris vélos
Abris vélos
Abris vélos

GROUPE SCOLAIRE COMMUNE DE SAMATAN
PLANNING TRAVAUX SIMPLIFIE - Phase DCE
MAJ 20/10/23

N°	Bâtiment	Nom de la tâche	Durée
1		ORDRE DE SERVICE	1 jour
2		PREPARATION DE CHANTIER	2 mois
3		**Maître d'ouvrage**	**443 jours**
4		Déménagement du Groupe scolaire	15 jours
5		Réaménagement du groupe scolaire	15 jours
6		**LOT 01 VRD**	**288 jours**
13		**LOT 02 ESPACES VERTS**	**125 jours**
16		**LOT 03 DEMOLITION-DESAMIANTAGE- TRAITEMENT PLOMB**	**80 jours**
17		**Désamiantage**	**50 jours**
26		**Curages / Démolitions bâtiments A B et C**	**42 jours**
37		**LOT 04 GROS OEUVRE**	**193 jours**
38		**Installations de chantier/Grue**	**193 jours**
42		**Démolitions intérieures bâtiment A**	**40 jours**
45		**Constructions Gros oeuvre**	**93 jours**
71		**LOT 05 CHARPENTE BOIS - MOB - COUVERTURE - BARDAGE - ITE**	**205 jours**
97		**LOT 06 ENDUIT EXTERIEUR**	**40 jours**
100		**LOT 07 ETANCHEITE**	**50 jours**
105		**LOT 08 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS**	**73 jours**
110		**LOT 09 MENUISERIES EXTERIEURES ALU**	**209 jours**
117		**LOT 10 SERRURERIE**	**155 jours**
125		**LOT 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS**	**184 jours**
143		**LOT 12 PLATRERIE - FAUX PLAFOND**	**158 jours**
162		**LOT 13 CARRELAGE - FAIENCE**	**48 jours**
170		**LOT 14 SOLS SOUPLES**	**104 jours**
191		**LOT 15 RESINE DE SOL**	**18 jours**
194		**LOT 16 PEINTURE**	**177 jours**
207		**LOT 17 CFO-CFA**	**332 jours**
239		**LOT 18 CVC**	**339 jours**
277		**LOT 19 - ASCENSEUR**	**30 jours**
280		**LOT 20 CUISINE**	**60 jours**
283		**LOT 21 SONDES GEOTHERMIQUES**	**20 jours**
288		Aléas/ Intempéries	12 jours
289		**LOT 22 Mobiliers intérieurs**	**80 jours**
300		**LOT 23 Charpente Métallique**	**23 jours**
303		**OPR/ Levées de réserves**	20 jours
304		Commission de sécurité	1 jour
305		**RECEPTION**	1 jour

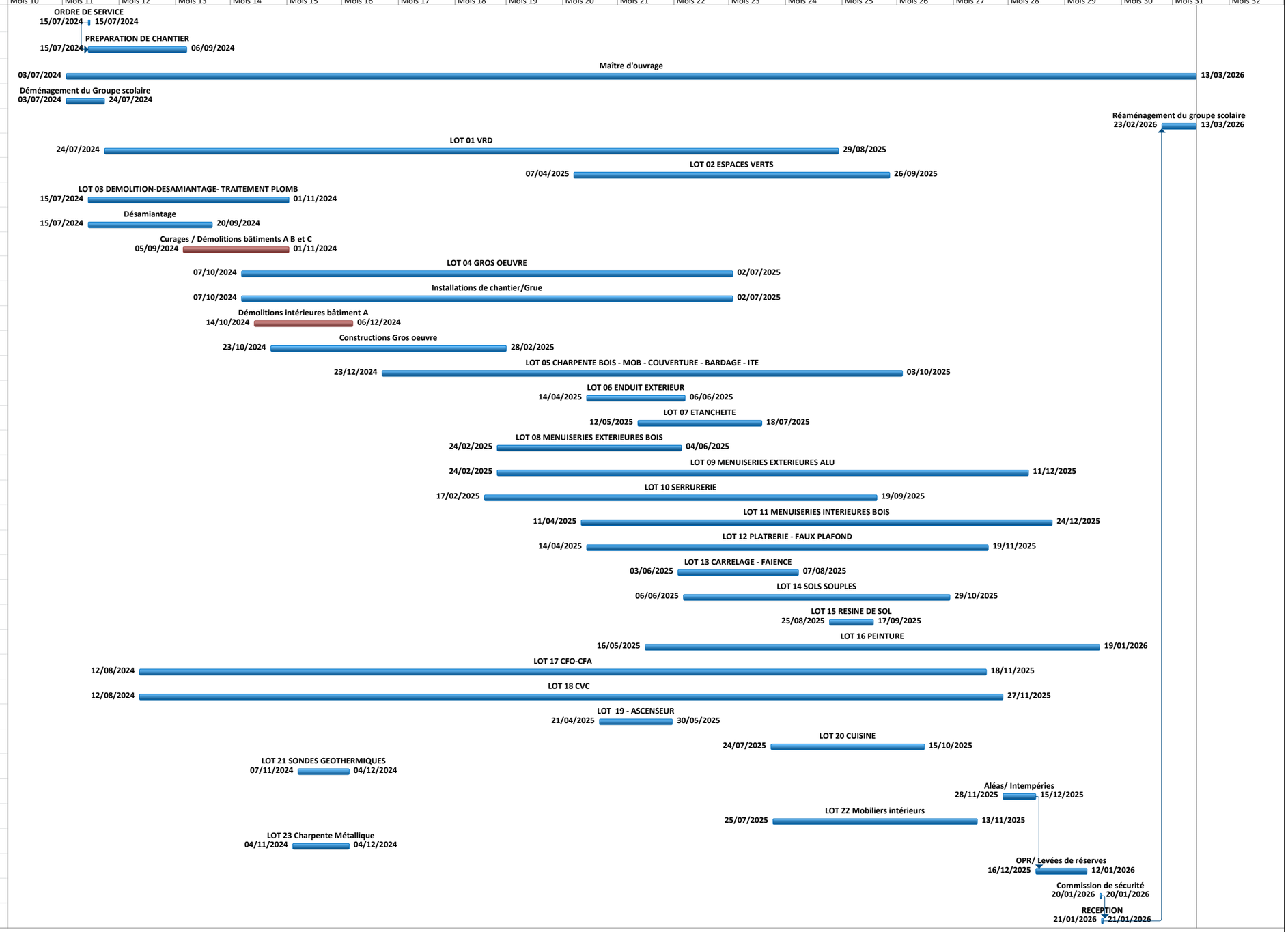

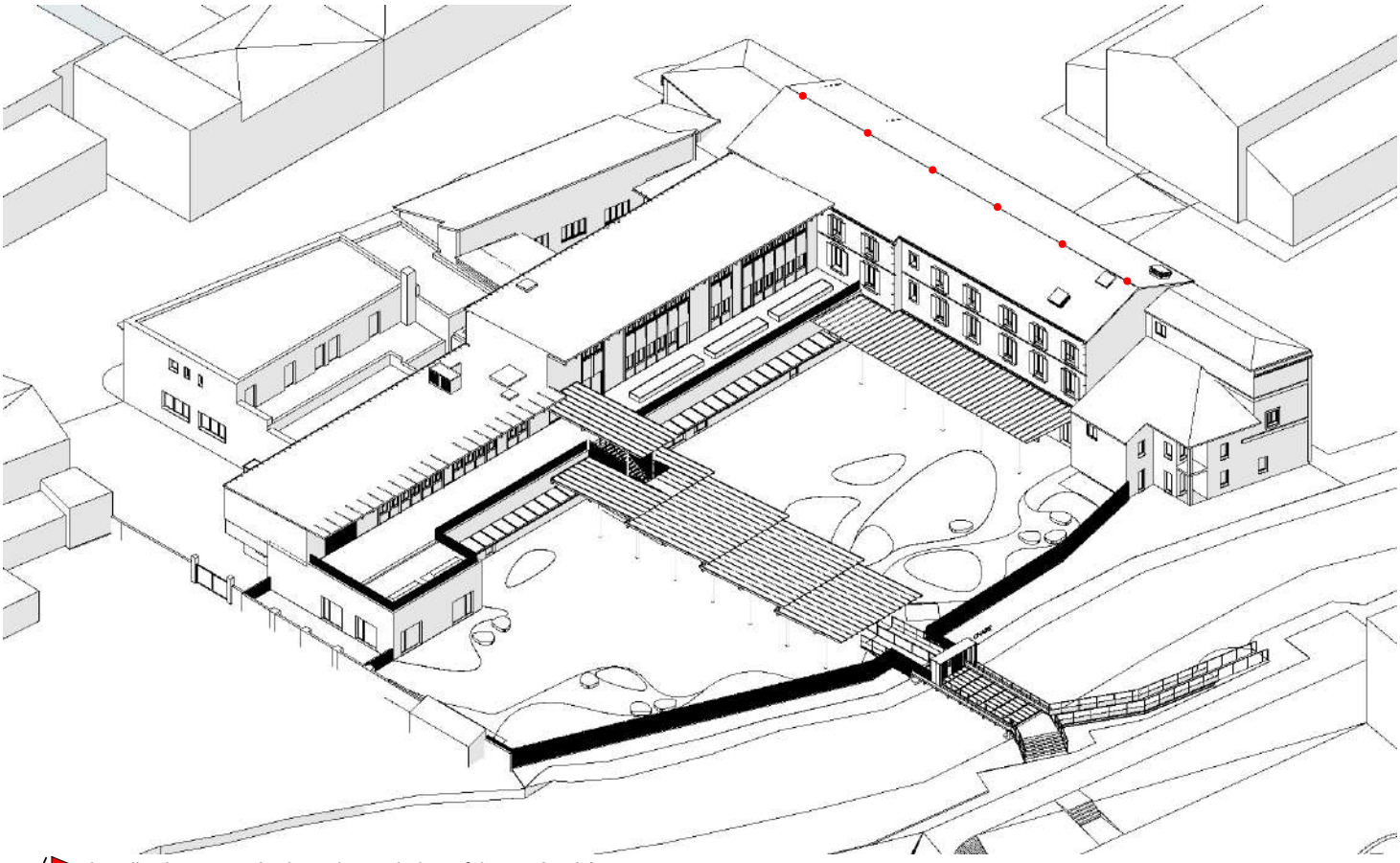

- Localisation proposée des caissons bois en faitage - 6 unités

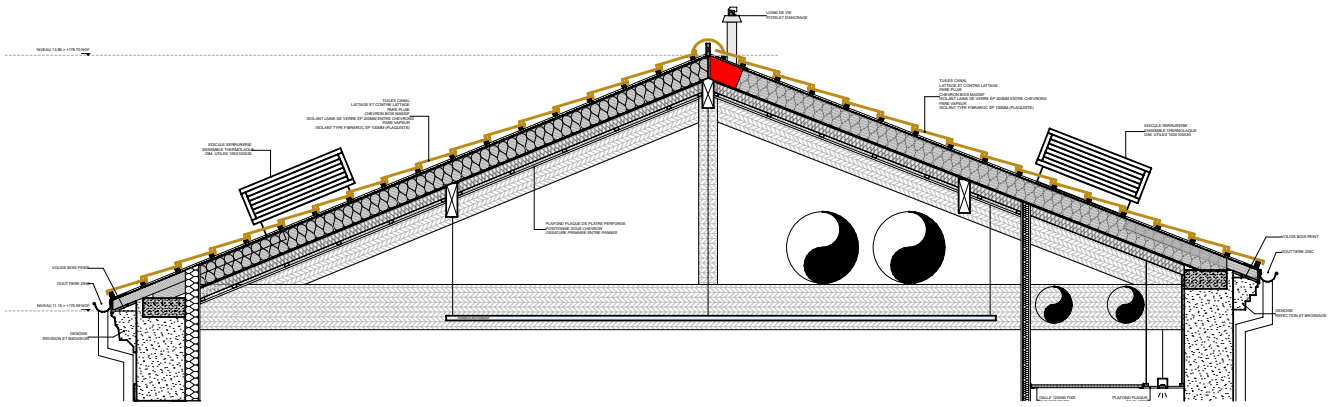

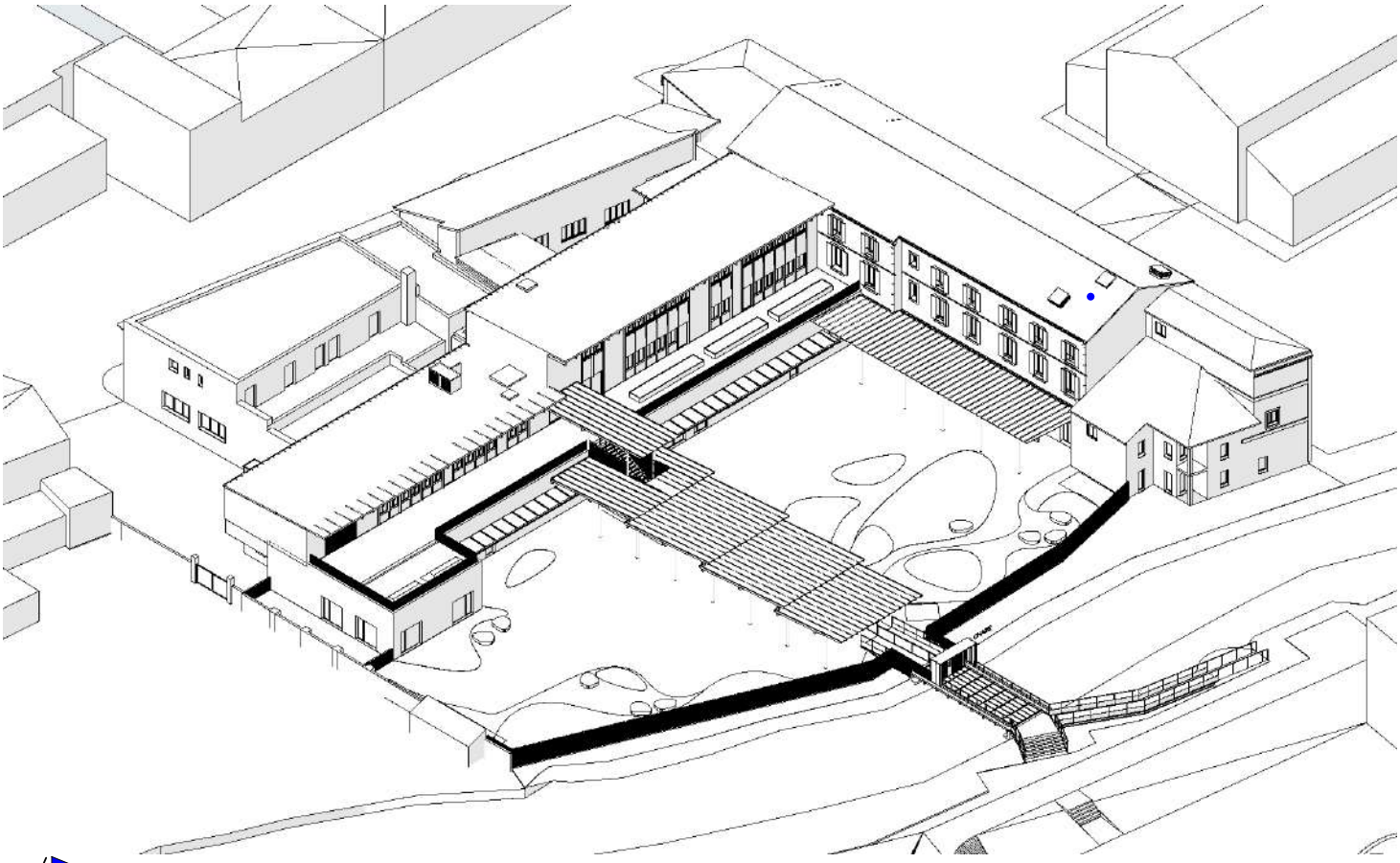

• / Localisation proposée des caissons accès aux toiture - 1 unités

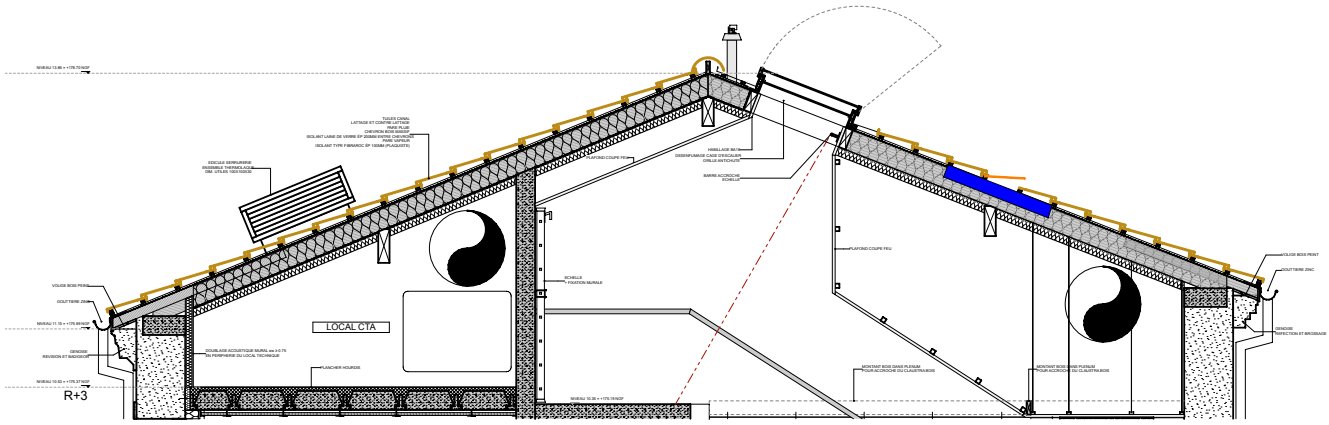

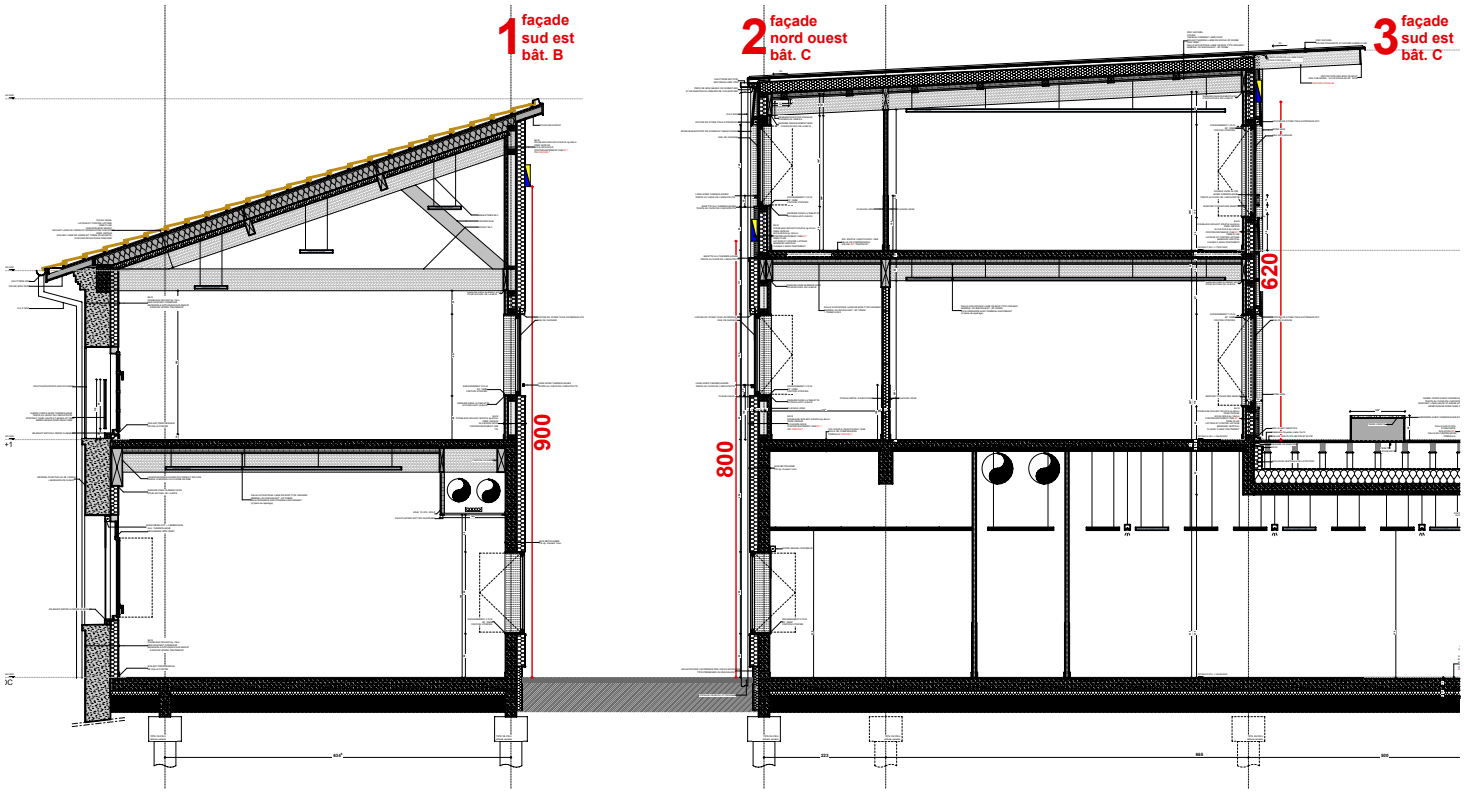

Gîtes à chiroptère à fente - 3 unités

Gîtes à chiroptère à cavité - 3 unités

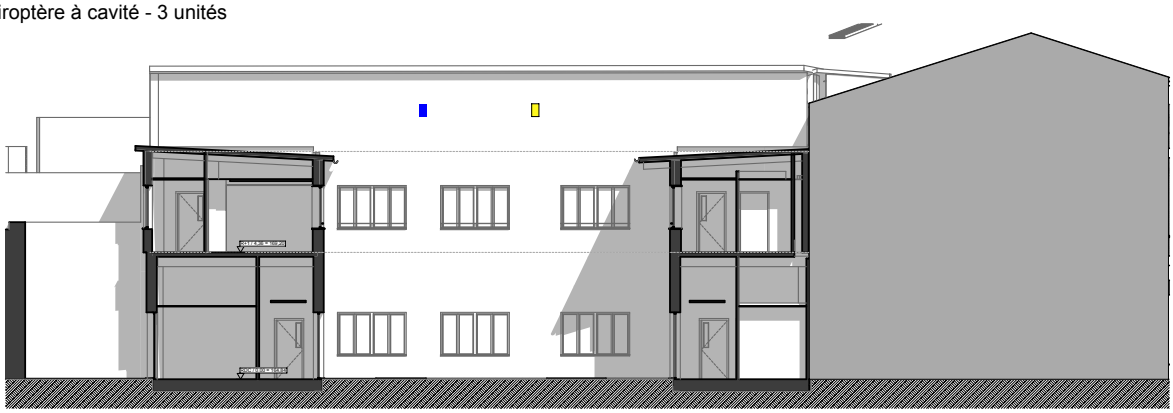

1 façade sud est bât. B

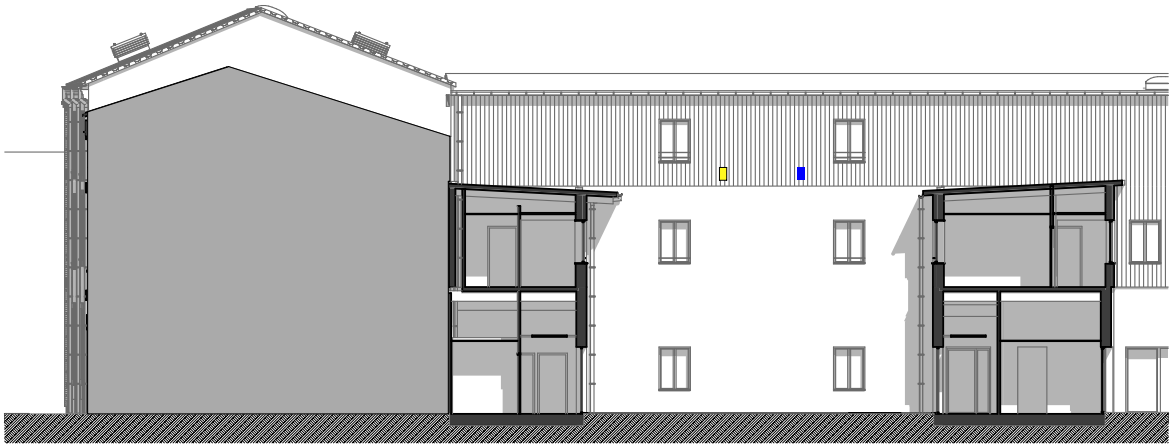

2 façade nord ouest bât. C

3 façade sud est bât. C

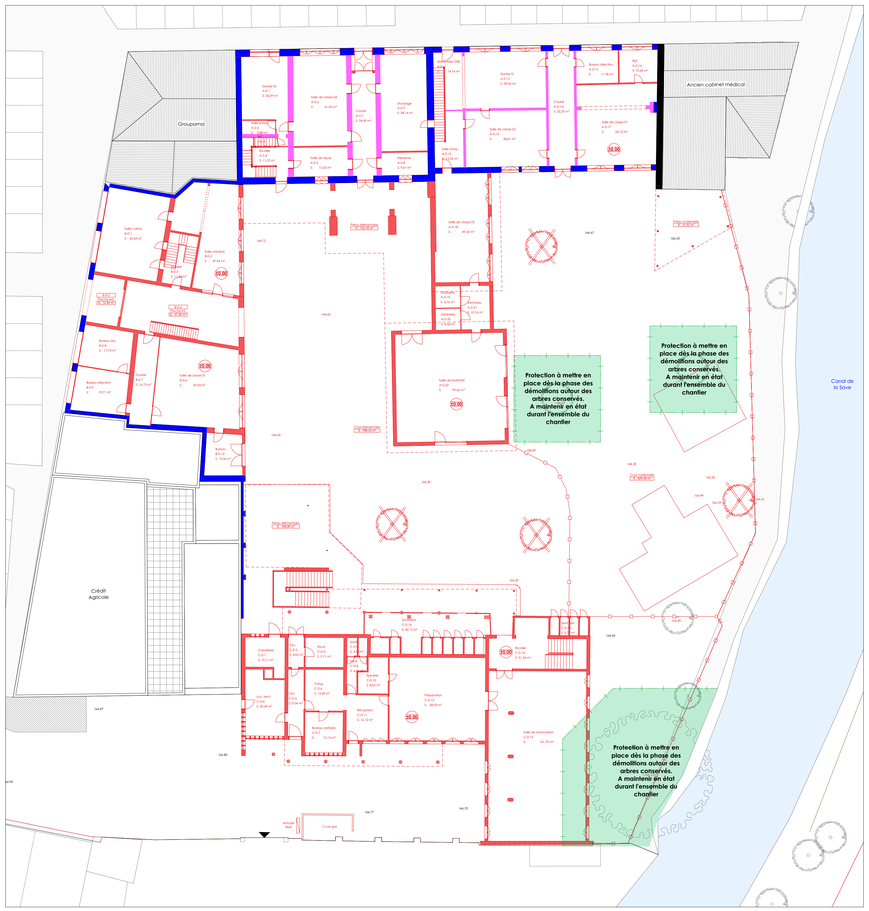

RDC_edl **1:200**

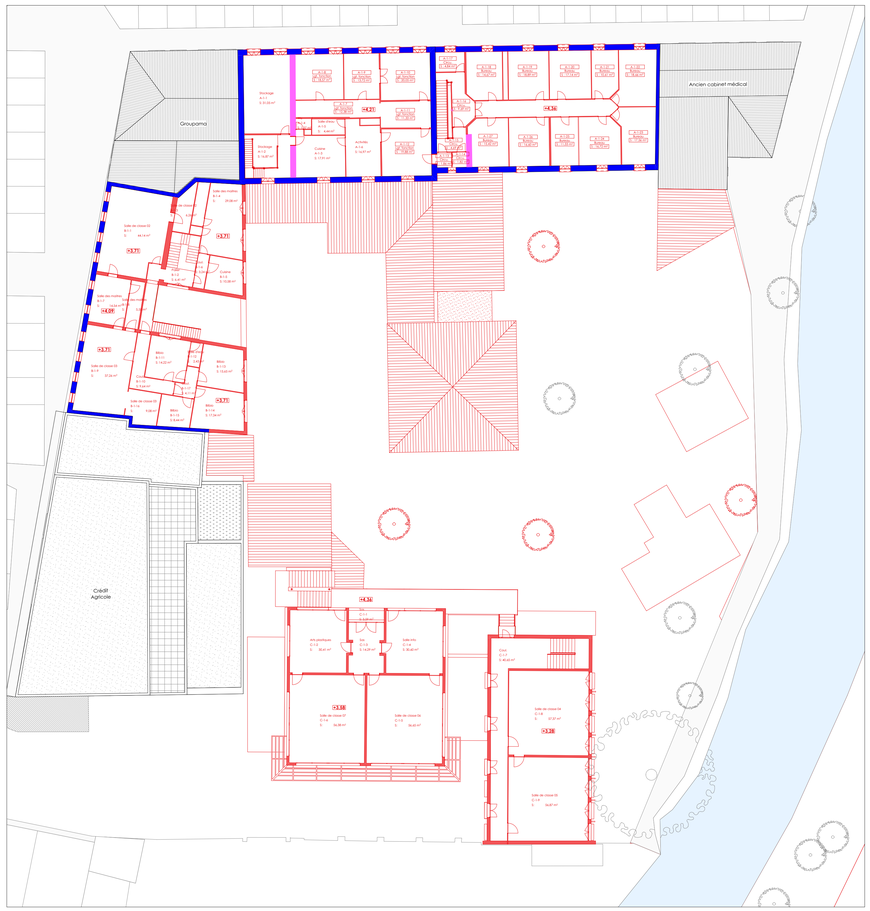

R+1_edl **1:200**

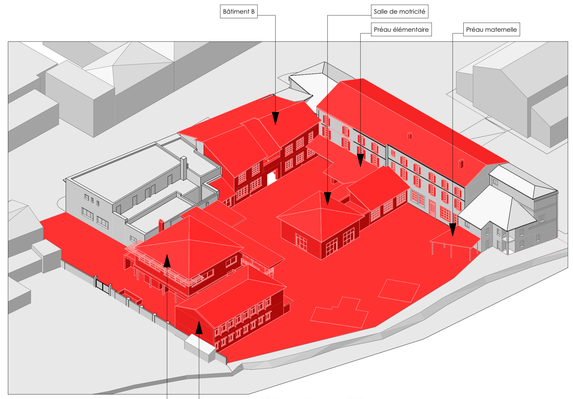

Axonométrie - Démolition

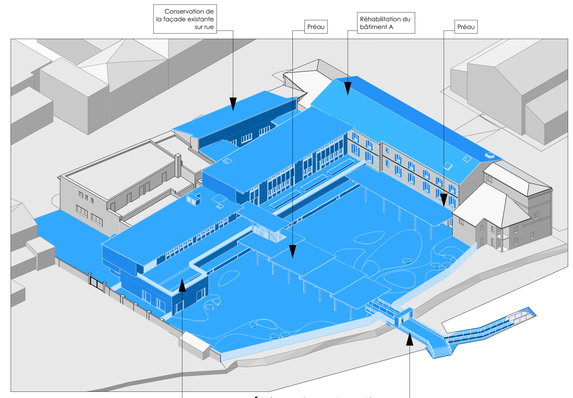

Axonométrie - Construction

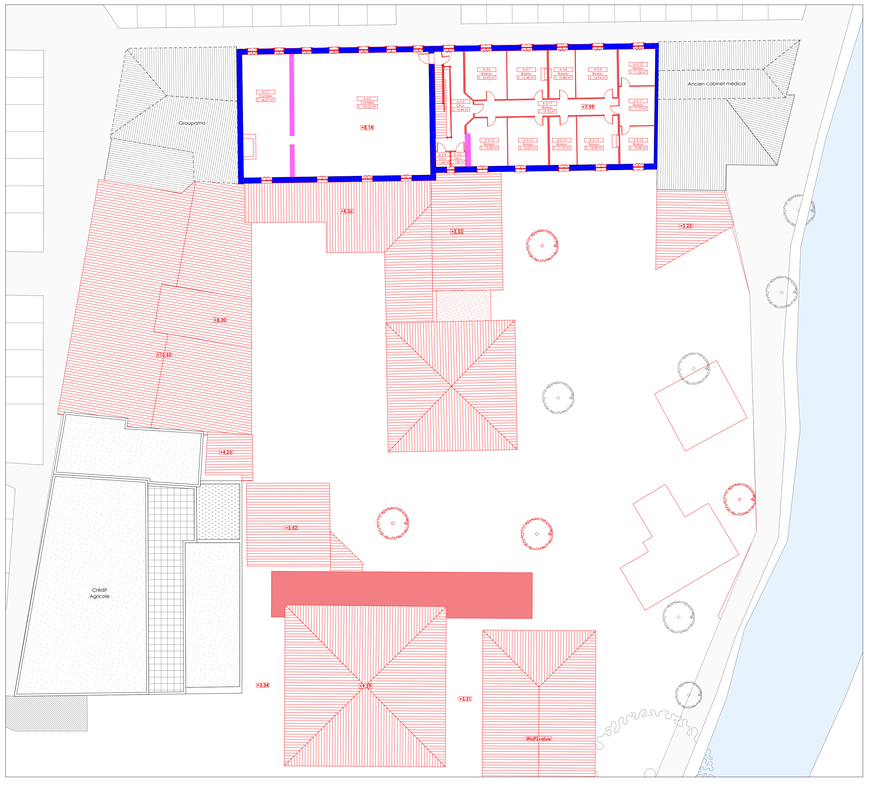

R+2_edl **1:200**

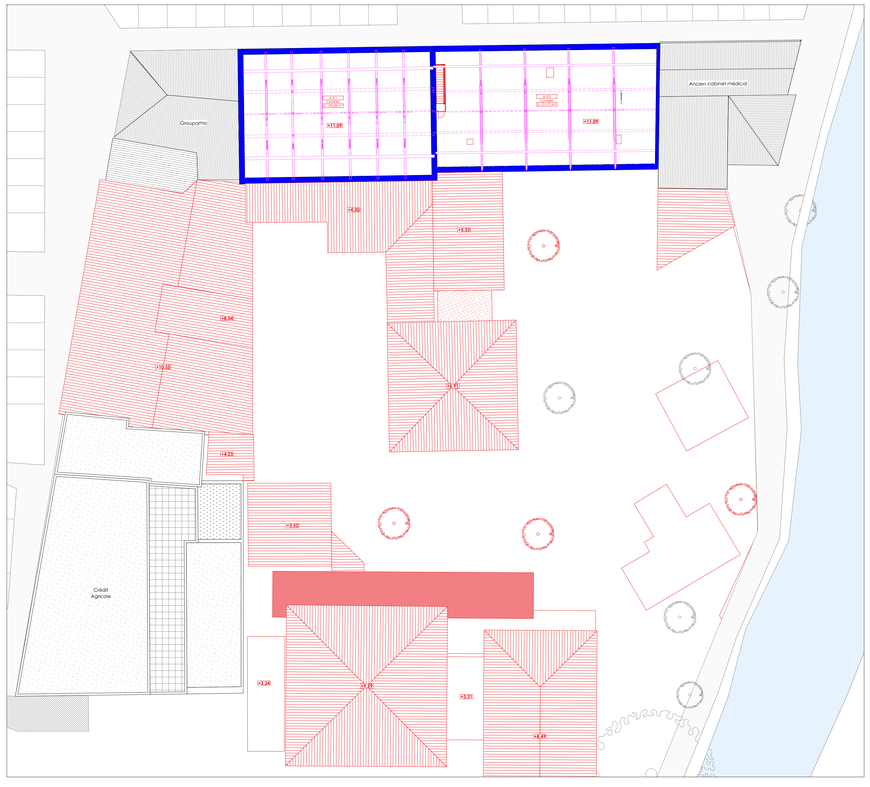

R+3_edl **1:200**

Eléments démolis
LOT DEMOLISSEUR

Eléments démolis
LOT GROS OEUVRE

Eléments conservés

Espace de protection autour des arbres conservés

Nota pour le lot démolition, sont compris :
le curage intérieur (sols, plafonds, menuiseries, cloisons non porteuses...),
la dépose de l'ensemble des planchers,
la dépose des escaliers,
la démolition des dallages intérieurs,
la démolition des cheminées et édicules en toiture,

Nota pour le lot gros oeuvre, sont compris :
la démolition des murs de refend intérieurs
la dépose de la charpente et de la couverture

Restructuration des écoles Yves Chaze de Samatan

2 Pl. des Cordeliers - 32130 Samatan

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Savès

37 avenue de la Gaillioue - 32220 Lombez
Tél. 05 62 62 61 29 - courriel : contact@ccsaves32.fr

BUREAU DE CONTRÔLE	COORDINATEUR SPS
SOCOTEC Agence construction Tarbes Auch 72 rue du Maréchal Foch - 65000 TARBES	**DEKRA** Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion BP 43797 - 31037 TOULOUSE CEDEX 1

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire - ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI	AIROLDI	6 rue Eugène Sue - 32000 AUCH Tél. 05 62 61 83 53 courriel : atelierdp-architectes.com site web : www.ab-architectes.com
Architecte associée - DANIÈLE DAMON ARCHITECTURE	Danièle Damon	22 Rue Adolphe-Pelle Gallen-Kerault - 31000 Toulouse Tél : 05 61 32 82 86 courriel : matthias2009@orange.fr
Paysagiste Concepteur - JULIE POIREL		77 Allée de Brienne bât A - 31000 Toulouse Tél : 05 61 55 51 04 courriel : j.poirel@vanadoo.fr
BET Structure - GARDET		ZA Lafaurcade - 32000 GIMONT Tél : 05.62.62.62.72 courriel : contact@groupe-gardet.fr
BET Fluides, électricité, VRD et SSI - SETES		14 avenue des Tilleuls - Quartier de l'Arsenal 65000 TARBES Tél : 05 62 34 25 54 courriel : accueil@setes.fr
Economiste - EURL DAVID SIST		14 rue Marc Chagall 32000 AUCH Tél. 05 62 05 53 62 Fax. 05 62 05 44 25 courriel : d.sist@dsist.fr
BET Acoustique - EMACOUSTIC	EMACOUSTIC	6 rue des Tonneliers - 31700 Blagnac Tél : 09 52 34 62 50 courriel : contact@emacoustic.fr
BET Conception restauration - GAMMA CONCEPTION	GAMMA	11 Rue de Bourgogne - 31830 Plaisance-du-Touch Tél : 05 61 91 74 54 courriel : contact@gamma-conception.eu
BE HQE et production d'énergie - IDE Environnement	IDE	4 Rue Jules Védrines - 31400 Toulouse Tél : 05 62 16 72 72 courriel : c.serres@ide-environnement.com

N

ECHELLE(S) :	Plans état des lieux / Démolitions	DCE
1:200	Indice : Modif : Date :	
13/07/2023		DCE.1
22-1315	PLANCHES A0	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVES
32 Avenue de la Gailloue
32220 LOMBEZ

Bois | Métal | Béton
BET GARDET Structures

RESTRUCTURATION de l'Ecole Yves Chaze

2 place des Cordeliers
32130 SAMATAN

RAPPORT DE DIAGNOSTIC du 13-02-2023

Carnet de 12 pages

SUPERSTRUCTURE du BATIMENTS A et B

réf BET GARDET STRUCTURES : 2022-BETGS-000214

Documents annexés à ce rapport :

- Rapport d'investigation rèf : 2022/09622/TOULS – ind 0 du 23-01-2023

SOMMAIRE

A PRÉAMBULE 2

1 PRÉSENTATION DU BATIMENT : 2

2 DÉFINITION DE LA MISSION : 3

3 OBJET ET LIMITES DE LA MISSION : 3

B DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES – HYPOTHÈSES : 4

1 HYPOTHÈSES DE CHARGEMENT : 4

1.1 CHARGES PERMANENTES PROJET : 4

1.2 CHARGES D'EXPLOITATION : 5

1.3 CHARGES CLIMATIQUES : 5

2 HYPOTHÈSES SUR LES MATÉRIAUX : 5

3 RÈGLEMENT DE CALCUL : 5

4 RÈGLEMENTATION INCENDIE : 5

C RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC : 6

1 ANALYSE des INVESTIGATIONS : 6

1.1 Bâtiment A : 6

1.2 Bâtiment B : 8

2 VERIFICATION DES PIECES : 10

2.1 Tableau de vérification des pièces de planchers : 10

D CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC : 11

1 ANALYSE et SYNTHESE des RÉSULTATS du DIAGNOSTIC : 11

1.1 BATIMENT A : 11

1.2 BATIMENT B : 12

2 CONCLUSION GÉNÉRALE : 12

2.1 BATIMENT A : 12

2.2 BATIMENT B : 12

A PRÉAMBULE

1 PRÉSENTATION DU BATIMENT :

Les bâtiments diagnostiqués référencés A et B, sont intégrés au groupe scolaire de l'école Yves Chaze de Samatan.

Vue sur bâtiment A

Vue sur bâtiment B

2 DÉFINITION DE LA MISSION :

3 OBJET ET LIMITES DE LA MISSION :

Ouvrages diagnostiqués :

- Charpente bois
- Planchers bois
- Murs porteurs
- Plancher dallage RdC

Ouvrages non diagnostiqués :

- Fondations
- Résistance thermique des parois.
- Isolation acoustique
- Tous éléments de fermeture de façade
- État parasitaire.
- Présence d'amiante
- Couverture, Zinguerie.

Sondages et diagnostic visuel :

Les sondages ont été réalisés par un prestaire externe, missionné par le Maitre d'Ouvrage.

B DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES – HYPOTHÈSES :

1 HYPOTHÈSES DE CHARGEMENT :

HYPOTHÈSES GEOGRAPHIQUES :

Département : Gers (32)
Canton (avant 2015) : Samatan
Commune : Samatan

1.1 CHARGES PERMANENTES PROJET :

PERMANENTES

Toiture Bât. A :

Photovoltaique	20 daN/m²
Tuile canal	63 daN/m²
Isolation 400mm LR	12 daN/m²
Plafond platre	20 daN/m²
Divers	10 daN/m²
	125 daN/m²
Chevron	7 daN/m²

Toiture Bât. B :

Tuile mécanique	50 daN/m²
OSB 22mm	15 daN/m²
Isolation 400mm LR	10 daN/m²
Plafond plâtre	25 daN/m²
Divers	10 daN/m²
	110 daN/m²
Chevron	7 daN/m²

Planchers Bât. A :

Cloison	50 daN/m²
Sol souple	30 daN/m²
Chape sèche	40 daN/m²
Réseau	10 daN/m²
Plafond	15 daN/m²
Divers	5 daN/m²
	150 daN/m²
Solives	15 daN/m²

Plancher haut R+1 - Bât. B:

Cloison	50 daN/m²
Sol souple	10 daN/m²
Dalle compression 12cm	300 daN/m²
Panneau OSB 22mm	15 daN/m²
Plafond	15 daN/m²
Divers	5 daN/m²
	395 daN/m²
Solives	20 daN/m²

Plancher haut RDC - Bât. B :

Cloison	50 daN/m²
Sol souple	10 daN/m²
Ragréage	20 daN/m²
Plafond	10 daN/m²
Isolant	10 daN/m²
Divers	10 daN/m²
	110 daN/m²
Prédalle ép=20cm	500 daN/m²

Plancher bas RDC - Bât. B :

Cloison	50 daN/m²
Sol souple	10 daN/m² (ou carrelage 140 daN/m²)
Ragréage	40 daN/m²
	100 daN/m²

1.2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Eurocode 1

Charge d'entretien couverture : **COURT TERME**
Entretien toiture : **150 daN** **Catégorie H**

Charges d'exploitation planchers : **MOYEN TERME**:
Plancher RdC R+1 et R+2 : 250 daN/m² Catégorie C1

1.3 CHARGES CLIMATIQUES :

Charges de neige après correction : **COURT TERME**
Eurocode 1
Sk0=45 daN/m² - zone A2 – alt < 200m – Court terme – Sk = 45 daN/m²
Pente <30° μ1 = 0.8 - Ce = 1 – Ct = 1 - S=45x0.8 = Sd= 36 daN/m²

Charges de neige exceptionnelle après correction : **INSTANTANEE**
Eurocode 1
Sad = 100 daN/m² - zone A2
Pente <30° μ1 = 0.8 - Ce = 1 – Ct = 1 - Sad=100x0.8 = 80 daN/m²

Charges de vent avant correction : **INSTANTANEE**
Eurocode 1
REGION n°1: vitesse de référence : $v_{b,0=}$ 22 m/s Rugosité IIIb

2 HYPOTHÈSES SUR LES MATÉRIAUX :

Bois massif C22 NF EN 338

3 RÈGLEMENT DE CALCUL :

CORPUS EUROCODE

4 RÈGLEMENTATION INCENDIE :

Bâtiments ERP :
Bâtiment de 3ème Catégorie **Type R (dont Activité L)** niveau R+2

Isolement des parois	REi30	planchers et murs de façade
	Ei30	parois séparatives entre logements

C RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC :

1 ANALYSE des INVESTIGATIONS :

1.1 Bâtiment A :

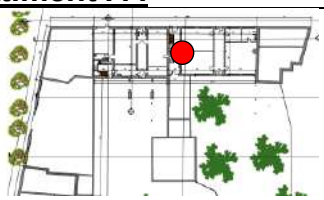

Planchers bas RdC :
Les investigations révèlent l'absence de structure porteuse en plancher bas du bâtiment.

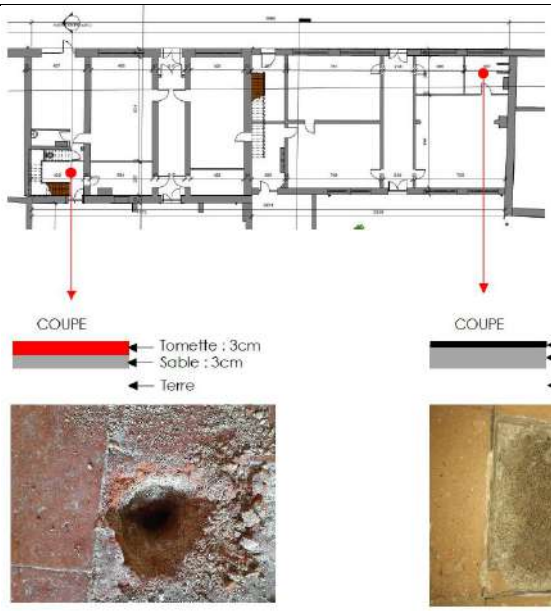

Mur de refend principal :
Le mur de refend qui sépare les deux zones du bâtiment A, est en terre crue d'épaisseur 60cm.

Ce mur a une composition et une épaisseur qui nous permettra de le conserver en phase projet.

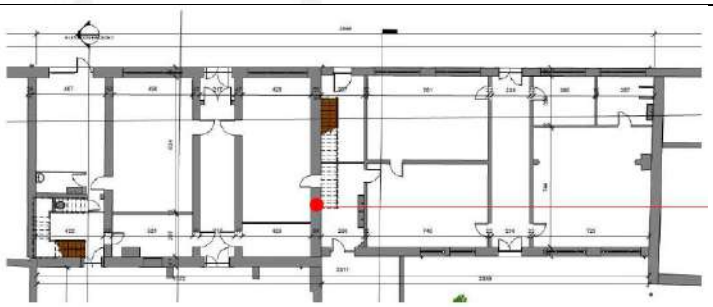

Mur en brique de terre crue
de 60cm d'épaisseur (hors enduit)

Plancher Haut RdC :

Le plancher haut RdC est composé de poutres et solives bois.

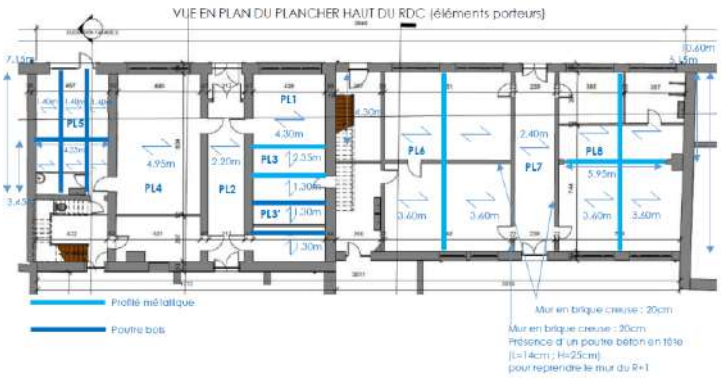

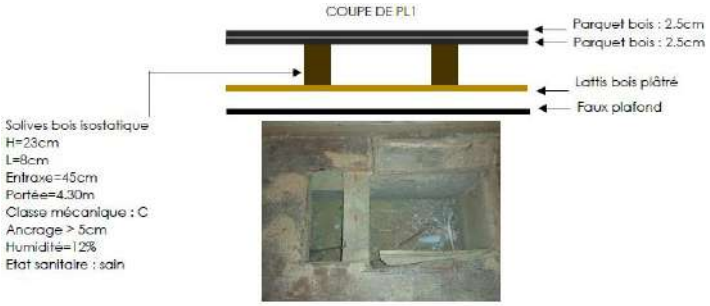

Plancher Haut R+1 :

Le plancher haut R+1 est composé de poutres et solives bois.

Certains poutres bois principales sont suspendues aux entraits des fermes bois de charpente.

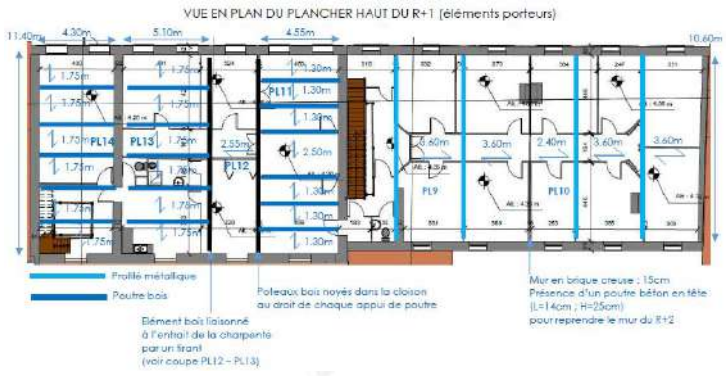

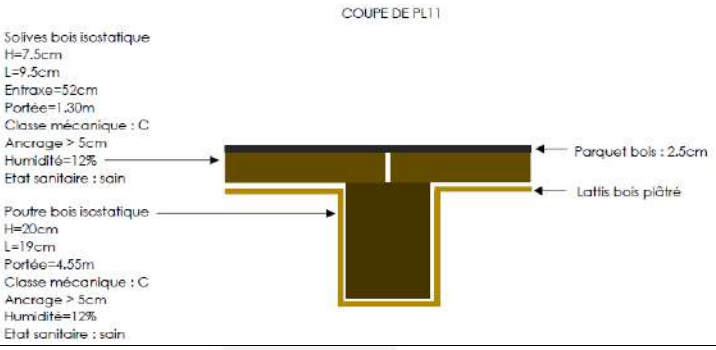

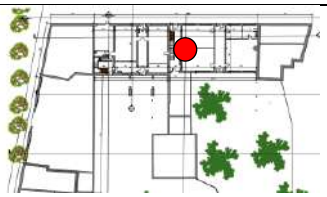

Plancher Haut R+2 :

Le plancher haut R+2 (combles) est composé de solives bois portées entre les entraits de fermes e charpente.

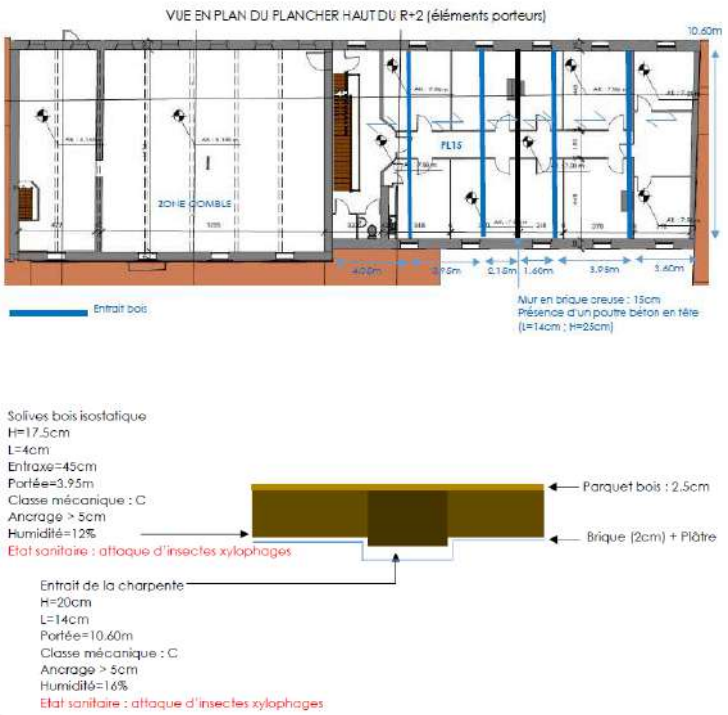

1.2 Bâtiment B :

Planchers bas RdC :

Les investigations révèlent l'absence de structure porteuse en plancher bas du bâtiment.

Planchers bas RdC :

La façade sur rue est constituée de briques foraines d'épaisseur 40cm.

Ce mur a une composition et une épaisseur qui nous permettra de le conserver en phase projet.

Mur en brique foraine de 40cm d'épaisseur (hors enduit)

2 VERIFICATION DES PIECES :

2.1 Tableau de vérification des pièces de planchers :

ELEMENT	CONFORME	TAUX TRAVAIL RESISTANCE	TAUX TRAVAIL FLECHE
BATIMENT A			
PLANCHER Haut RdC			
Solive 9x23 PL4 **L=4.95m – e=47cm**	**Non**	**92%**	**201%** **20mm>10mm**
Solive 12x15 PL6 **L=3.60m – e=50cm**	**Non**	**81%**	**206%** **16mm>7mm**
Poutre PL5 19x21 **L=3.55m – e=159cm**	**Non**	**89%**	**157%** **12mm>7mm**
Poutres PL6 2xIPN260 **L=10.6m – e=360cm**	**Non**	**172%**	**157%** **150mm>17mm**
PLANCHER Haut R+1			
Solive 9x10.5 PL13 **L=1.75m – e=55cm**	**Oui**	**53%**	**53%**
Poutre 17.5x21.5 PL13 **L=5.10m – e=175cm**	**Non**	**81%**	**206%** **16mm>7mm**
Poutres PL6 2xIPN260 **L=10.6m – e=360cm**	**Non**	**172%**	**157%** **150mm>17mm**

Tableau récapitulatif des vérifications de pièces porteuses bois

D CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC :

1 ANALYSE et SYNTHESE des RÉSULTATS du DIAGNOSTIC :

1.1 BATIMENT A :

1.1.1 Murs porteurs des façades et refends intérieurs :

Les murs porteurs composés de briques en terre crue et/ou terre cuite, pourront être conservés en l'état.

Leur niveau de solidité est en totale corrélation avec le projet de réhabilitation du bâtiment.

Nous constatons des phénomènes de fissuration en façade arrière du bâtiment. *(côté cour de récréation).* Ils sont non préjudiciables à la conservation de ces murs.

Nous préconiserons en phase projet, des dispositions de correction de ces désordres.

1.1.2 Plancher bas RdC :

Ce batiment n'est pas pourvu de plancher bas porteur.

Il ne sera pas envisageable de conserver cet ouvrage - ou bien pourrions-nous dire ce « non-ouvrage - non conforme et en incapacité règlementaire à recevoir un revêtement de sol

1.1.3 Planchers Haut RdC + Haut R+1 + Haut R+2 :

Les solives et poutres porteuses des planchers ne satisfont pas la règlementation de calcul en vigueur.

En effet, lorsque nous les modélisons en intégrant les hypothèses de chargement « projet », nous constatons :

- des déficits de résistante
- des flèches de calculs excessives, dont les ordres de grandeurs pourraient compromettre la pérennité des ouvrages de second œuvre
- un inconfort vibratoire règlementaire : plancher trop souple (fréquence < 5Hz)

1.1.4 Charpente bois :

La charpente bois est sous-dimensionnée en intégrant les hypothèses de chargement « projet » :

- par les pannes section insuffisantes
- par les fermes traditionnelles section insuffisantes et assemblages non conformes.

Nous rappelons aussi que – dans le cadre du projet de réhabilitation - la charpente doit justifier d'une résistance au feu de 30 minutes.

Ce critère de solidité « à chaud » n'est pas respecté et vient aggraver le sous-dimensionnement des fermes traditionnelles.

1.2 BATIMENT B :

1.2.1 Murs de façade sur rue :

Les murs porteurs composés de briques en terre cuite, pourront être conservés en l'état.

Leur état de solidité est en totale corrélation avec le projet de réhabilitation du bâtiment.

La façade sera étayée latéralement en phase travaux.

1.2.2 Plancher bas RdC :

Ce batiment n'est pas pourvu de plancher bas porteur.

Il ne sera pas envisageable de conserver cet ouvrage - ou bien pourrions-nous dire ce « non-ouvrage - non conforme et en incapacité règlementaire à recevoir un revêtement de sol

2 CONCLUSION GÉNÉRALE :

2.1 BATIMENT A :

La totalité des planchers ainsi que la totalité de la charpente bois devront déposés et remplacés par des structures neuves.

Un renforcement n'est pas financièrement envisageable, car l'ordre de grandeur du coût serait équivalent à la construction de planchers neufs.

Dans le respect des préconisations de l'étude géotechnique, le nouveau plancher bas RdC sera de type « porté », car la consistance du sol interdit toute création de dallages sur terreplein.

Les murs extérieurs pourront être conservés.

En phase chantier, ils devront être butonnés latéralement afin de ne pas les déstabiliser après dépose des planchers.

2.2 BATIMENT B :

La façade sur rue pourra être conservée.

Dans le respect des préconisations de l'étude géotechnique, le nouveau plancher bas sera de type « porté », car la consistance du sol interdit toute création de dallages sur terreplein.

Rapport réalisé le 13-02-2023, par Cédric GARDET gérant de la SARL BET GARDET STRUCTURES

Plan de repérage

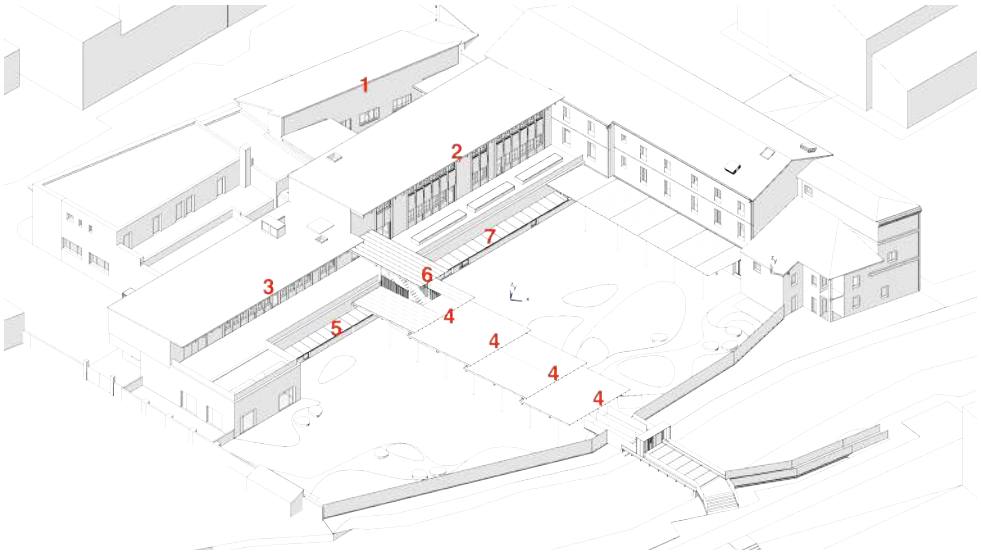

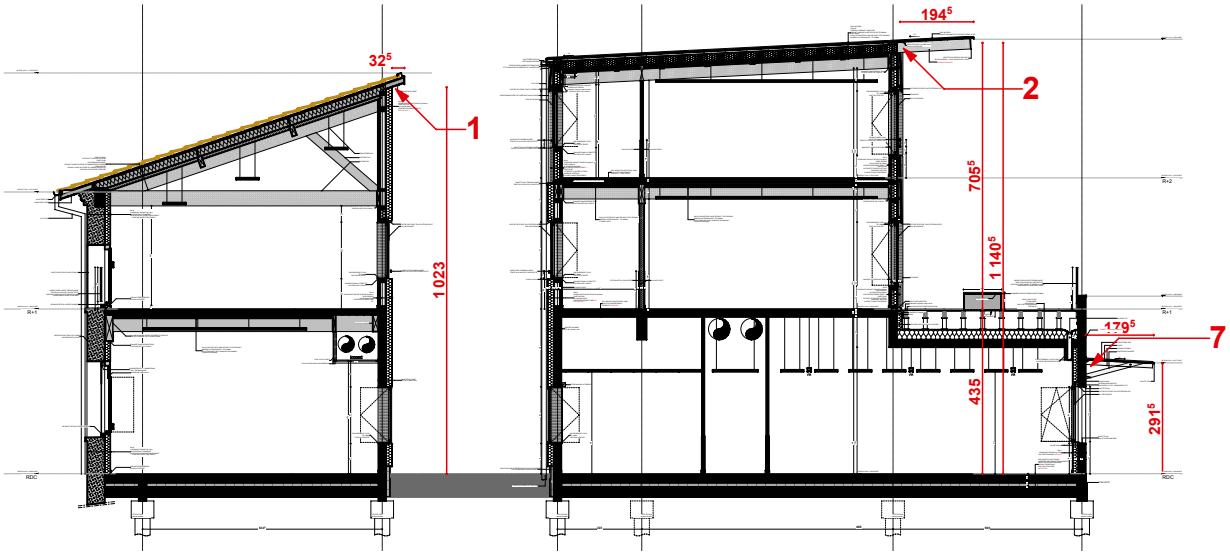

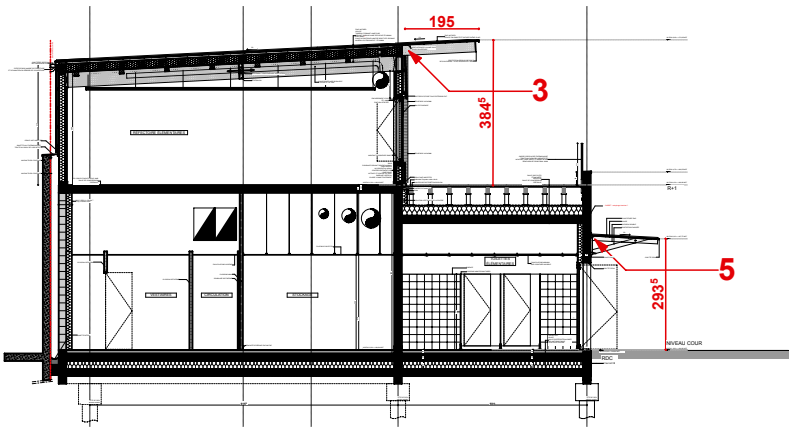

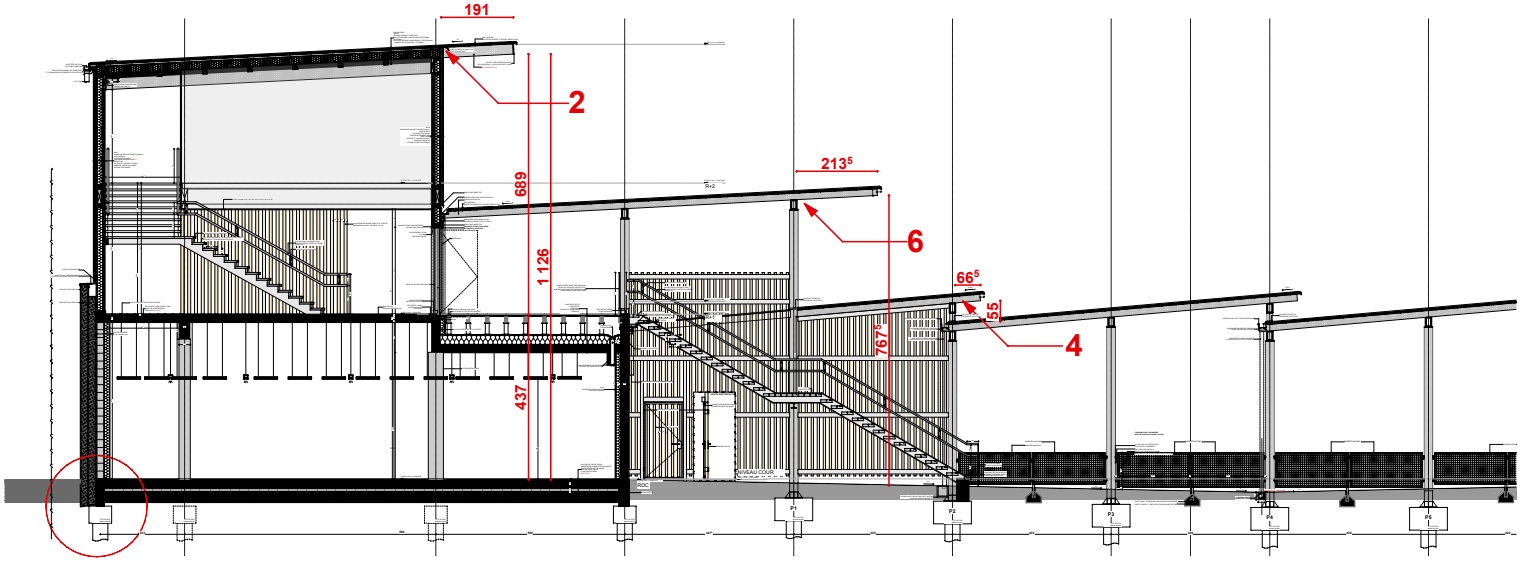

Corentin Janotto

De: FROPIER Nathalie (Cheffe de l'unité Ressources en eau et milieux aquatiques) - DDT 32/ER/REMA <nathalie.fropier@gers.gouv.fr>
Envoyé: lundi 24 octobre 2022 13:52
À: l.rambeau
Cc: VORONOVAS Laurent (Chef de cellule) - DDT 32/ER/RNT (laurent.voronovas@gers.gouv.fr); MATTHIAS NOGUERA; Danielle Damon; Geraldine Terrancle; Cyril Sentes; secretariat; MARS Benoit - DDT 32/ER; LACOMBE-PIAMIAT Valérie (Cheffe de service) - DDT 32/ER
Objet: procédure "loi sur l'eau" / Atelier Airoldi - Rénovation groupe scolaire SAMATAN

Indicateur de suivi: Flag for follow up
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je reviens vers vous au sujet du projet d'agrandissement du groupe scolaire de Samatan et de construction d'une passerelle au-dessus du canal de la Save, que vous êtes venus nous présenter à la DDT le 6 octobre dernier.
Après échanges en interne, et étant donné la nature du projet et ses impacts sur les milieux aquatiques, il s'avère finalement que celui-ci ne nécessitera pas de dossier au titre de la "loi sur l'eau".
Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Cordialement,

NATHALIE FROPIER
Cheffe d'unité
responsable de l'unité "ressources en eau et milieux aquatiques"
Service Eau et Risques
Unité Ressources en Eau et Milieu Aquatique

19, place du Foirail - BP 342 - 32007 AUCH cedex
Tél : 05.62.61.53.54 - Mob : 06.07.58.08.56
www.gers.gouv.fr

PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

http://www.facebook.com/prefet.du.gers/
http://twitter.com/Prefet32
https://www.instagram.com/prefet32/

SOLER IDE

GROUPE VERTICAL SEA

Loi sur l'eau Groupe scolaire Samatan

Réunion DDT 32

06/10/2022

Rubrique	Intitulé	Procédure
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la superficie totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : 1) Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2) supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	**NON CONCERNE**
3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ; 2° Un obstacle à la continuité écologique : a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ; b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D). Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.	

Rubrique	Intitulé	Procédure
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	**NON CONCERNE**
3.1.3.0	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	**Potentiellement : Déclaration**
3.1.4.0	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	**NON CONCERNE**
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m² de frayères (Autorisation) 2° Dans les autres cas (Déclaration)	**NON CONCERNE**

Rubrique	Intitulé	Procédure
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (Autorisation) 2°Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (Déclaration) Lit majeur = ici zone inondable	**Potentiellement : Déclaration**
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha (Déclaration)	**NON CONCERNE**

Rubrique 3.1.3.0

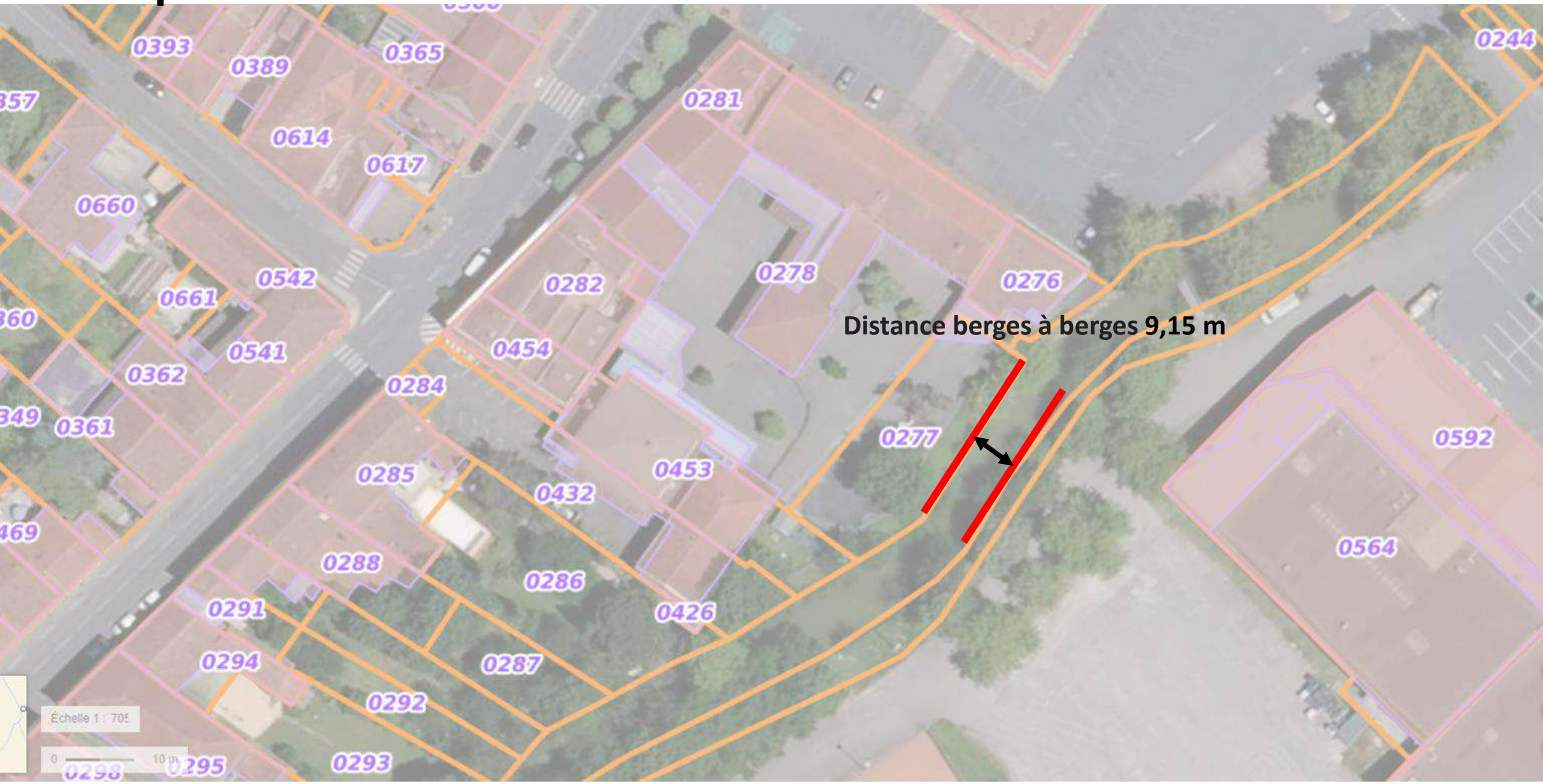

Rubrique 3.1.3.0

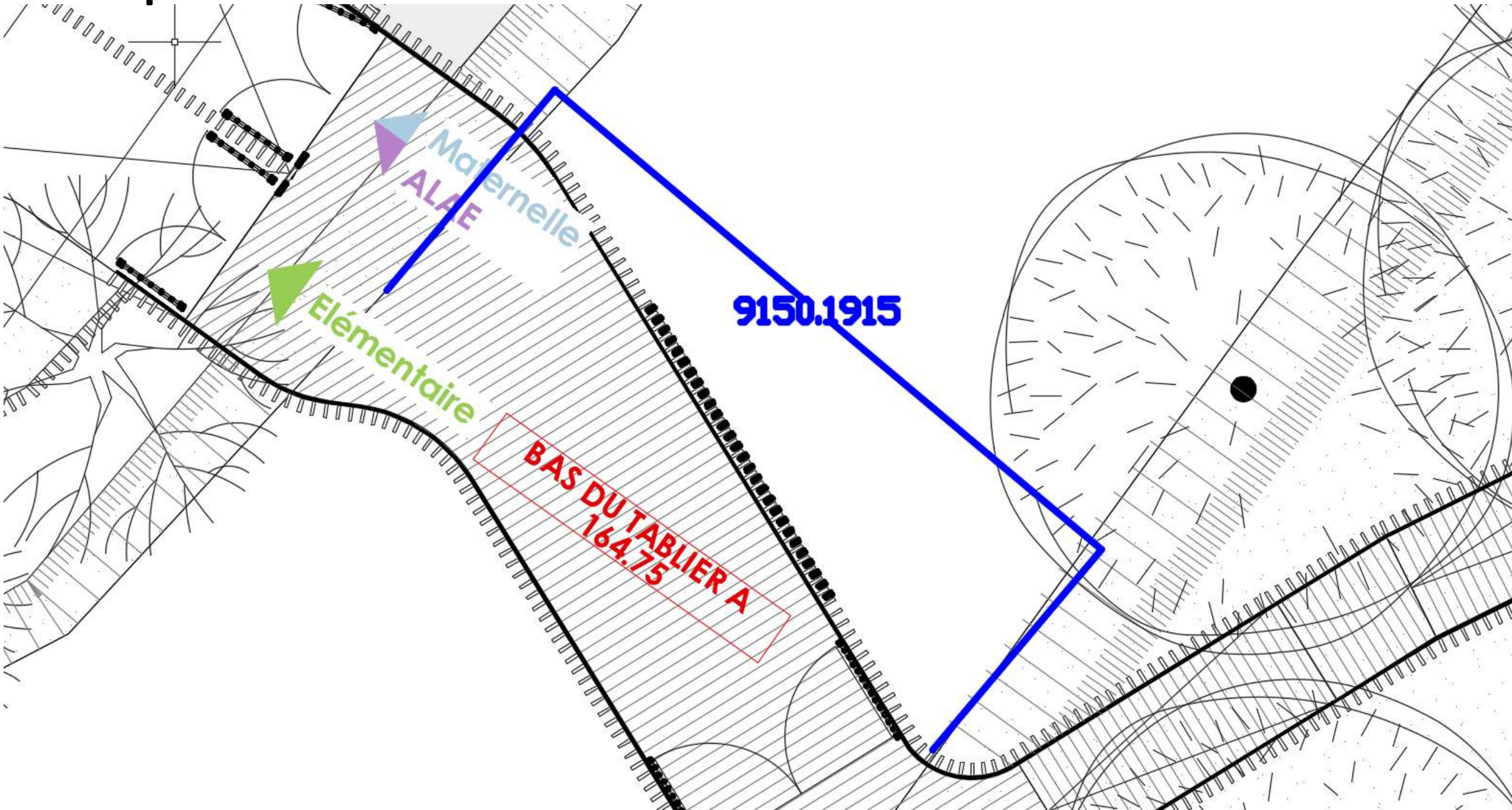

Rubrique 3.2.2.0

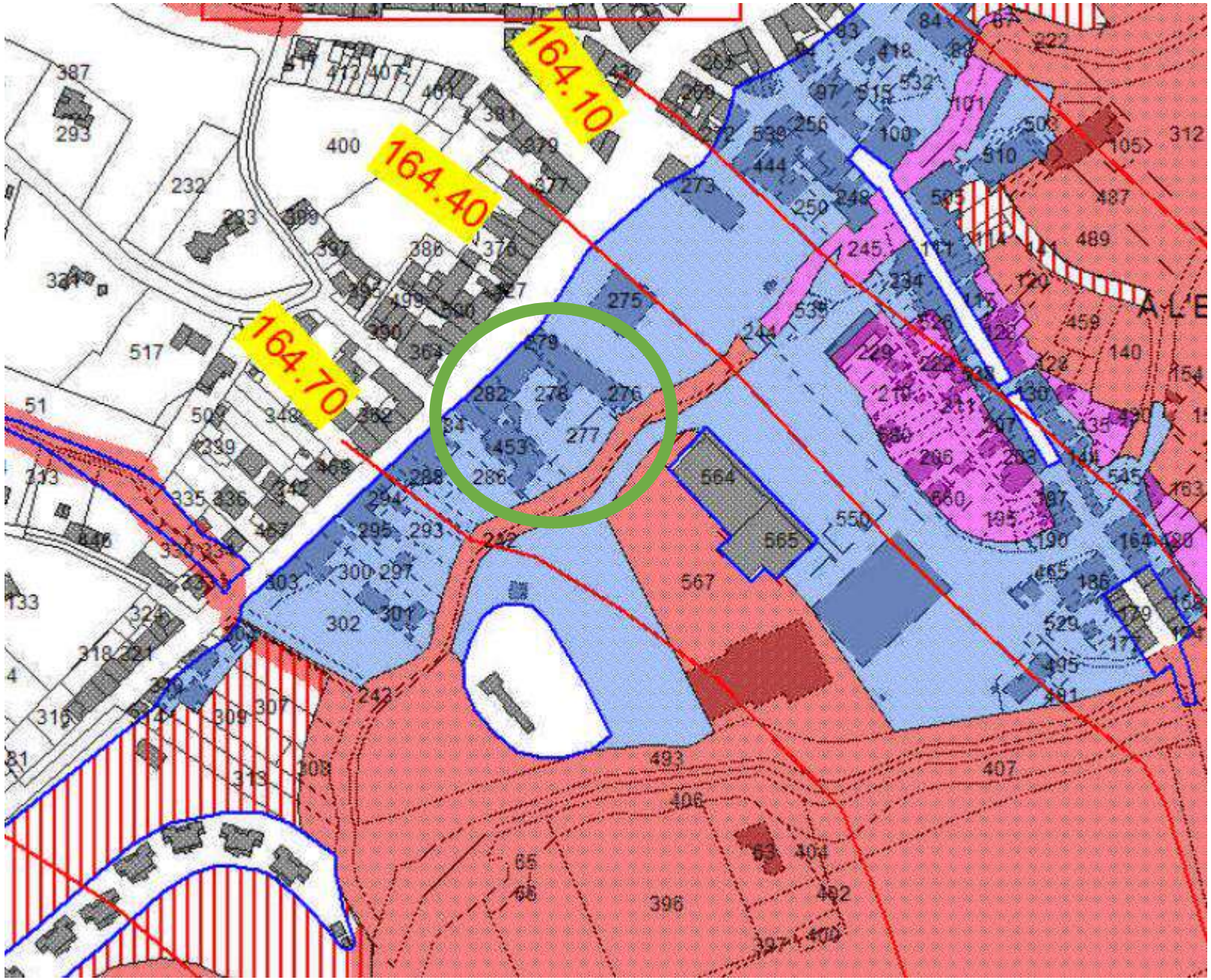

SOLER IDE

GROUPE VERTICAL SEA

vertical-sea.com

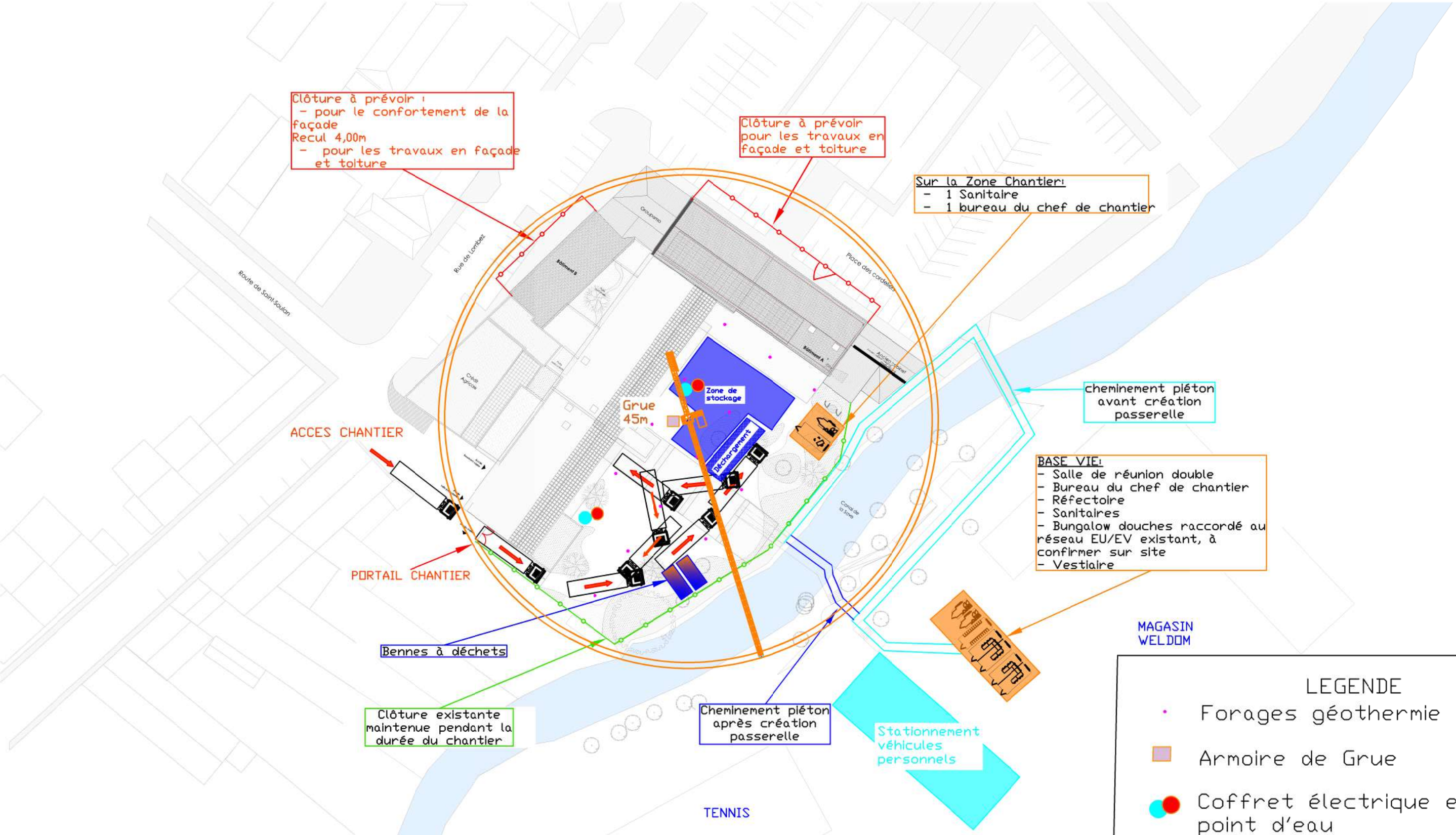

David SIST
Economiste de la Construction

DAVID SIST
14 Rue Marc Chagall
32000 AUCH

Plan de principe d'installation de chantier
Phase DCE

14/11/23

Groupe scolaire de Samatan, 32

Sans échelle

PSE : Mise en place de panneaux photovoltaiques

Bâtiment A

Bâtiment B

Bâtiment C

Bâtiment D

Groupama

Ancien cabinet médical

Crédit Agricole

Patio maternelle

Patio restauration

Canal de la Save

Edicule ascenseur

Edicule extraction hottes

Edicule désenfumage

Désenfumage + accès toiture

Ligne de vie

Lanterneau accès toiture

Point d'ancrage en toiture

Barre d'accroche échelle

Point d'ancrage en toiture échelle

Chéneau

Accès livraisons cuisine

Accès salle polyvalente

Accès riverain

Accès technique
Accès pompier

Appenti existant

LIMITE TRAVAUX

N

Restructuration des écoles Yves Chaze de Samatan

2 Pl. des Cordeliers - 32130 Samatan

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Savès

37 avenue de la Gailloue - 32220 Lombez
Tél. 05 62 62 61 29 - courriel : contact@ccsaves32.fr

BUREAU DE CONTRÔLE	COORDINATEUR SPS
SOCOTEC Agence construction Tarbes Auch 72 rue du Maréchal Foch - 65000 TARBES	**DEKRA** Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion BP 43797 - 31037 TOULOUSE CEDEX 1

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire - ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI		6 rue Eugène Sue - 32000 AUCH Tél. 05 62 61 83 53 courriel : atelier@ab-architectes.com site web : www.ab-architectes.com
Architecte associée - DANIÈLE DAMON ARCHITECTURE		22 Rue Adolphe-Felix Gatien-Arnoult - 31000 Toulouse Tél : 05 61 32 82 86 courriel : mathias2009@orange.fr
Paysagiste Concepteur - JULIE POIREL		27 All. de Rivens bât A - 31000 Toulouse Tél : 05 61 53 67 64 courriel : Lucile@vivanoblo.fr
BET Structure - GARDET		2A Lafaurcade - 32200 GIMONT Tél : 05 62 62 63 72 courriel : contact@groupe-gardet.fr
BET Fluides, électricité, VRD et SSI - SETES		14 avenue des Tilleuls - Quartier de l'Arsenal 65000 TARBES Tél : 05 62 34 25 34 courriel : accueil@setes.fr
Economiste - EURL DAVID SIST		14 rue Marc Chagall 32000 AUCH Tél. 05 62 05 53 62 Fax. 05 62 05 64 05 courriel : d.sist@dsist.fr
BET Acoustique - EMACOUSTIC		6 rue des Tonneliers - 31700 Blagnac Tél : 09 82 34 62 50 courriel : contact@emacoustic.fr
BET Conception restauration - GAMMA CONCEPTION		11 Rue de Bourgogne - 31830 Plaisance-du-Touch Tél : 05 61 91 74 34 courriel : contact@gamma-conception.eu
BE HQE et production d'énergie - IDE Environnement		4 Rue Jules Védrines - 31400 Toulouse Tél : 05 62 16 72 72 courriel : c.serres@ide-environnement.com

ECHELLE(S) :
1:100

27/10/2023

22-1315

Plan de masse projeté

Indice :	Modif :	Date :

PLANCHES A0

DCE

DCE.4

BETON (sauf indication contraire)

-Massifs de fondations et longrines:
- classe d'exposition: XC2-XF1
- classe de résistance: C25/30

-Poutres, linteaux et plancher extérieurs:
- classe d'exposition: XC4
- classe de résistance: C30/37

-Voiles intérieurs:
- classe d'exposition: XC1
- classe de résistance: C25/30

-Voiles et poteaux exterieurs:
- classe d'exposition: XC4-XF1
- classe de résistance: C25/30

-Plancher intérieurs:
- classe d'exposition: XC1
- classe de résistance: C25/30

-Poutres, poteaux et linteaux intérieurs:
- classe d'exposition: XC1
- classe de résistance: C25/30

HYPOTHESES DES FONDATIONS
Rapport SOL D'ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION PHASE PROJET G2PRO n° 22 RGE 366-PRO - 1 du 23/05/2023

- Restructuration intérieure: Solution de fondations profondes de type micropieux

- Bâtiment extension et ouvrages extérieures : Solution de fondations profondes de type pieux

Toute mise en oeuvre des fondations devront respectées les profondeurs d'ancrages et précautions de l'études des sols

- Solution de dalle portée en plancher bas

NOTAS:
- Les fouilles exécutées au voisinage d'ouvrages existants ne doivent pas compromettre la stabilité de ces ouvrages tant en phase provisoire que définitive.
- Fondations suivant étude de sol G2PRO, NB : Les fouilles mitoyennes ou à proximités des fondations existantes seront réalisées soigneusement à la pelle mécanique pour ne pas déchausser les fondations existantes.
- Pente canalisation 2% minimum

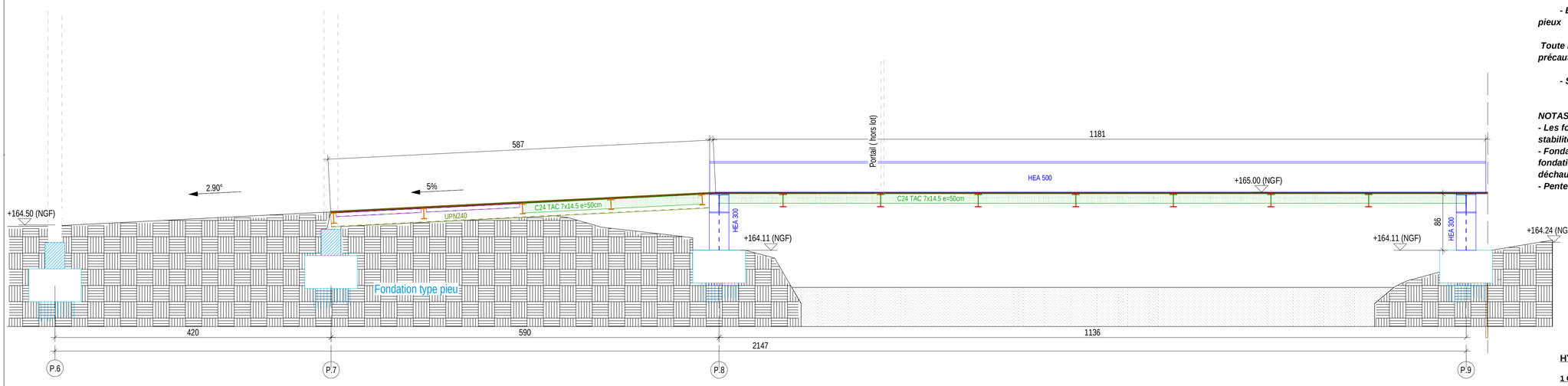

COUPE VERTICALE B-B
Ech. 1/33

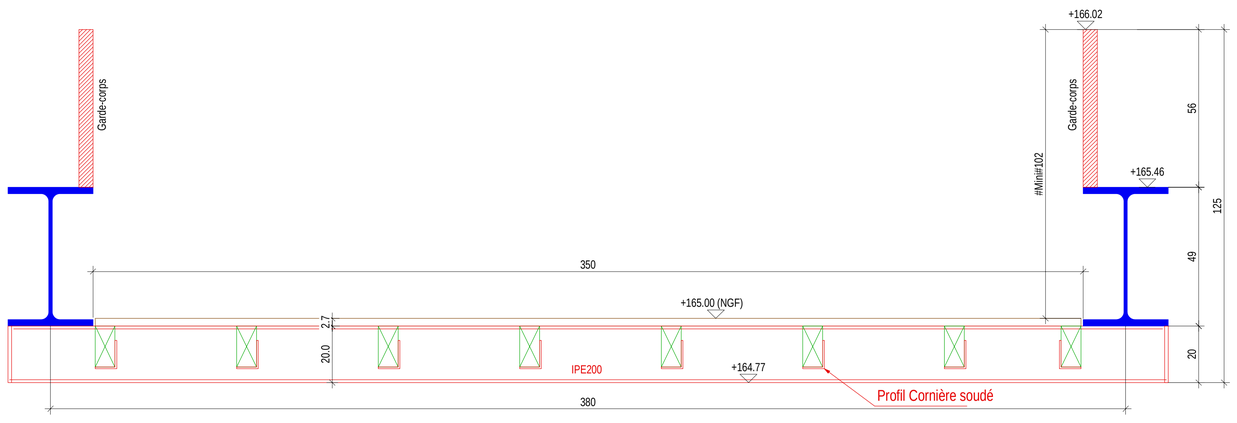

PRINCIPE STRUCTURE METALLIQUE PASSERELLE
COUPE VERTICALE A-A
Ech. 1/10

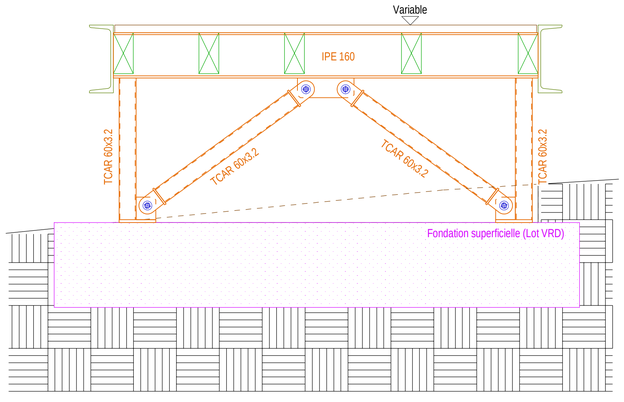

COUPE VERTICALE C-C
Ech. 1/20

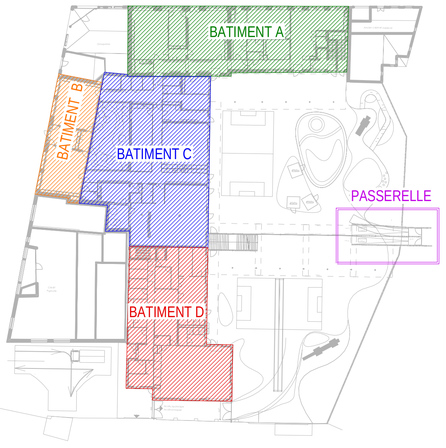

REPERAGE ZONES BATIMENT

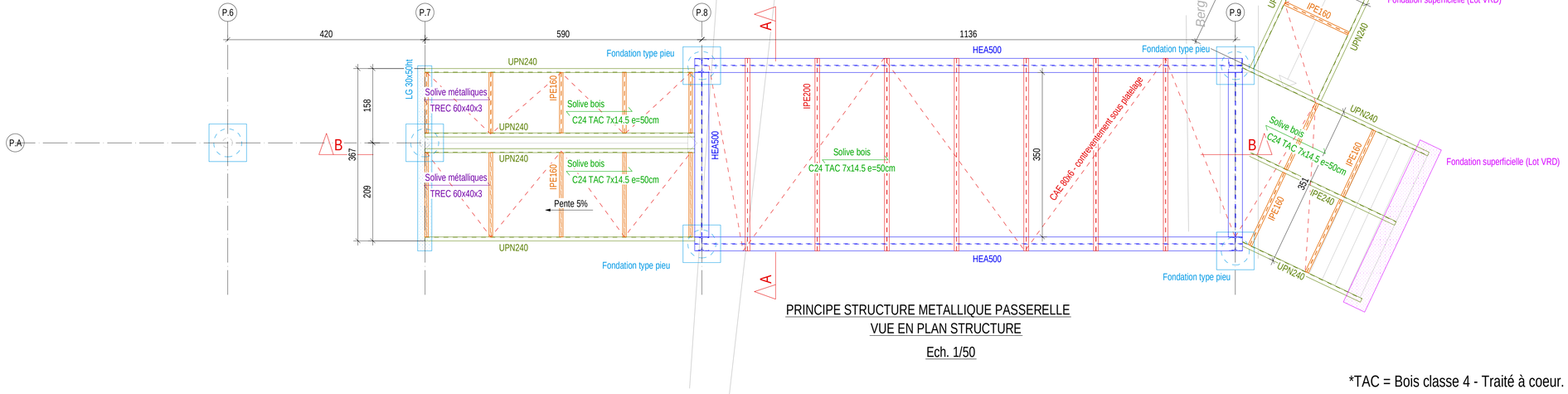

PRINCIPE STRUCTURE METALLIQUE PASSERELLE
VUE EN PLAN STRUCTURE
Ech. 1/50

*TAC = Bois classe 4 - Traité à coeur.

HYPOTHESES :

1 Charges d'exploitation

Eurocode 1

Charge d'entretien couverture : **COURT TERME**
Entretien toiture : **150 daN** **Catégorie H**

Charges d'exploitation planchers : **MOYEN TERME**
Passerelle **400 daN/m²**

2 Charges climatiques

Charges de neige après correction : **COURT TERME**
Eurocode 1
Sk0=45 daN/m² - zone A2 – alt < 200m – Court terme – Sk = 45 daN/m²
Pente <30° μ1 = 0.8 - Ce = 1 – Ct = 1 - S=45x0.8 = Sd= 36 daN/m²
+ accumulations réglementaires

Charges de neige exceptionnelle après correction : **INSTANTANEE**
Eurocode 1
Sad = 100 daN/m² - zone A2
Pente <30° μ1 = 0.8 - Ce = 1 – Ct = 1 - Sad=100x0.8 = 80 daN/m²

Charges de vent avant correction : **INSTANTANEE**
Eurocode 1
REGION n°1: vitesse de référence : $v_{b,0}$= 22 m/s Rugosité IIIb

3 Charges de séisme

EUROCODE 8 – (arrêté du 22 octobre 2010)
zone 1 – très faible : agr= 0.4 m/s²
Bâtiment non soumis aux règles parasismiques.

4 Hypothèses sur les matériaux

Propriétés mécaniques :

Béton armé		C25/30	les classes d'expositions seront précisées sur les plans.
ACIER	HEA	S275	
	IPE<120	S235	
	IPE>120	S275	
	IPN	S275	
Bois massif		C24	
Bois lamellé-collé		GL24/GL28	

Traitements et protections :

Bois massif	exposés aux intempéries	traitement classe d'emploi n°4
Bois lamellé-collé	exposés aux intempéries	traitement classe d'emploi n°4

Tous les bois et panneaux de structure mis en œuvre seront :
- traités dans le respect du risque termites suivant l'arrêté préfectoral en vigueur
- certifiés PEFC et FSC
- respectent l'arrêté du 2 juin 2003 relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses

ACIER	exposés aux intempéries	traitement par galvanisation à chaud

5 Règlement de calcul
CORPUS EUROCODE

6 Réglementation incendie

Passerelle :	Résistance au feu des structures	Non requise

NOTAS :
Les sections de pièces de bois et éléments de structure sur les plans de structure bois du dossier DCE, sont données à titre indicatif. Le dimensionnement des pièces de structure mises en œuvre, devra être justifié dans l'étude d'exécution fournie par l'entreprise.

Restructuration des écoles Yves Chaze de Samatan

2 Pl. des Cordeliers - 32130 Samatan

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Savès
37 avenue de la Gaillouse - 32220 Lombez
Tél. 05 62 62 61 29 - courriel : contact@ccsaves32.fr

BUREAU DE CONTRÔLE	COORDINATEUR SPS
non communiqué non communiqué	non communiqué non communiqué

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire - ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI	6 rue Eugène Sue 32000 AUCH Tél : 05 62 61 83 53 courriel : atelier@ab-architectes.com site web : www.ab-architectes.com
Architecte associé - DANIÈLE DAMON ARCHITECTURE	22 Rue Adolphe-Felix Gatien-Arnoult - 31000 Toulouse Tél : 05 61 32 82 86 courriel : matthias2009@orange.fr
Paysagiste Concepteur - JULIE POIREL	77 All. de Brienne bât A - 31000 Toulouse Tél : 05 61 55 51 04 courriel : j.poirel@wanadoo.fr
BET Structure - GARDET	2A Lafourcade - 32220 GIMONT Tél : 05.62.62.62.72 courriel : contact@groupe-gardet.fr
BET Fluides, electricité, VRD et SSI - SETES	14 avenue des Tilleuls - Quartier de l'Arsenal 65000 TARBES Tél : 05 62 34 25 54 courriel : accueil@setes.fr
Economiste - EURL DAVID SIST	14 rue Marc Chagall 32000 AUCH Tél. 05 62 05 53 62 Fax. 05 62 05 64 25 courriel : d.sist@dsist.fr
BET Acoustique - EMACOUSTIC	6 rue des Tonneliers - 31700 Blagnac Tél : 09 82 34 62 50 courriel : contact@emacoustic.fr
BET Conception restauration - GAMMA CONCEPTION	11 Rue de Bourgogne - 31830 Plaisance-du-Touch Tél : 05 61 91 74 34 courriel : contact@gamma-conception.eu
BE HQE et production d'énergie - IDE Environnement	4 Rue Jules Védrines - 31400 Toulouse Tél : 05 62 16 72 72 courriel : c.serres@ide-environnement.com

ECHELLE(S) :

02/08/2023

22-1315

DOSSIER DCE

Indice :	Modif :	Date :

PLAN STRUCTURE PASSERELLE

ST11

BET GARDET STRUCTURES